

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130718-2013_A134-DE
Date de télétransmission : 25/07/2013
Date de réception préfecture : 25/07/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 JUILLET 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS
MASINI

2013_A134

OBJET : Gens du voyage - Délégation de Service Public pour l'animation et la gestion des aires d'accueil de la C.P.A. - Examen du rapport d'activités et du compte de résultat du délégataire pour l'exercice 2012 afférant à l'aire d'accueil d'Aix-en-Provence Le Réaltor

Le 18 juillet 2013, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle Emilien Ventre à Rousset, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 12 juillet 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - ALBERT Guy - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARRET Guy - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOYER Michel - BRAMI Helliot - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - CANAL Jean-Louis - CASSAN René - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CONTE Marie-Ange - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DI CARO Sylvaine - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUPERREY Lucien - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - GACHON Loïc - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GROSSI Jean-Christophe - GUINDE André - JOISSAINS Sophie - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LICCIA Marcel - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MATAS Henri - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - PAOLI Stéphane - PIN Jacky - QUARANTA Alain - RENAUDIN Michel - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - TRINQUIER Noëlle - VILLEVIELLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : GOUIRAND Daniel suppléé par CHALLIER Antoinette - LECLERC Jean-François suppléé par ODERMATH Eric - ORCIER Annie suppléée par LANFRANCO Anne - VALETA Marie-José suppléée par HAMY François

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités

Territoriales : BARBAT-BLANC Odile donne pouvoir à GARÇON Jacques - BAUTZMANN Marcel donne pouvoir à MARTIN Régis - BENNOUR Dahbia donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - BERNARD Christine donne pouvoir à PAOLI Stéphane - BOULAN Michel donne pouvoir à ROUARD Alain - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - CATELIN Mireille donne pouvoir à GERARD Jacky - DAVENNE Chantal donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - DELOCHE Gérard donne pouvoir à GERACI Gérard - DILLINGER Laurent donne pouvoir à JOISSAINS Sophie - DUFOUR Jean-Pierre donne pouvoir à MUSSET Alain - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à BRAMI Helliot - FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges - FOUQUET Robert donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - HAMARD-OULMI Nadira donne pouvoir à CONTE Marie-Ange - JONES Michèle donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à TAULAN Francis - LONG Danielle donne pouvoir à ALBERT Guy - MICHEL Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale - MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - PATOT Gérard donne pouvoir à BUCCI Dominique - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - PIERRON Liliane donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - PIZOT Roger donne pouvoir à CURINIER Erick - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude - POTIE François donne pouvoir à MAS Jean-Louis - RIVET-JOLIN Catherine donne pouvoir à CHAZEAU Maurice - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - TONIN Victor donne pouvoir à CHEVALIER Eric - TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHE Annie - AMIEL Michel - BERENGER Patrice - BRUNET Danièle - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CIOT Jean-David - DAGORNE Robert - DE PERETTI François-Xavier - DEVAUX Pierre - DEVESA Brigitte - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARNIER Eliane - GOURNES Jean-Pascal - GUEZ Daniel - JAUME Emmanuelle - LAGIER Robert - LEGIER Michel - LOUIT Christian - MALLET Raymond - MEDVEDOWSKY Alexandre - MOHAMMEDI Amaria - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - NELIAS Mireille - PERRIN Jean-Claude - RIVORY Olivia - ROUSSEL Jacques - SLISSA Monique - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Monsieur Michel BOYER donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 18 JUILLET 2013

Rapporteur : Michel BOYER

Thématique : Habitat et politique de la ville - Gens du voyage

Objet : Délégation de Service Public pour l'animation et la gestion des aires d'accueil de la C.P.A. - Examen du rapport d'activités et du compte de résultats du délégataire pour l'exercice 2012 afférant à l'aire d'accueil d'Aix-en-Provence Le Réaltor

Information du Conseil

Mes Chers Collègues,

Il vous est proposé de prendre connaissance du Rapport annuel d'Activités de la Délégation de Service Public (DSP), afférente à l'animation et la gestion de l'aire d'accueil des Gens du Voyage d'Aix-en-Provence, Le Réaltor, confiées à l'association ALOTRA. La progression de **16,82 %** de sa fréquentation, génère une hausse de **16,93 %** de la recette directe perçue auprès des usagers, celle-ci se fixe à **48 470 € TTC**. Par ailleurs, les activités socio-éducatives dispensées sur le site démontrent que cet Equipement Public, seul de ce type en Pays d'Aix, remplit parfaitement son rôle d'accueil et de lien social auprès des Gens du Voyage. Cependant, l'environnement particulièrement défavorable, dû notamment aux nombreux stationnements illicites présents aux abords de l'Aire jusqu'en Juillet 2012, a induit de réelles difficultés, des surcoûts de gestion très significatifs et un manque à gagner certain en matière de recettes. Par conséquent cette année, le bilan d'exploitation accuse à nouveau un déficit, celui-ci s'établit à **21 661 € TTC**. Néanmoins, il est à constater que le service rendu est en constante amélioration et que le coût global restant à la charge de la CPA s'est particulièrement optimisé avec la mise en œuvre de cette DSP.

Exposé des motifs :

Depuis le 1er janvier 2001, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (CPA) a autorité sur la totalité de son territoire en matière de création, aménagement et gestion des Aires d'Accueil pour les Gens du Voyage.

Par délibérations du 25 juin 2004 et du 11 décembre 2009, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement sur le principe de la gestion déléguée des Aires d'Accueil des Gens du Voyage de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix et a autorisé Madame le Président à lancer la procédure de sélection du Délégué, celle-ci étant conduite conformément aux dispositions des articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

L'attribution d'une Délégation de Service Public relève de la procédure prévue par la loi n°93-122 du 29 janvier 1993 dite « loi Sapin » relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques.

C'est dans ce cadre juridique que, par décision du 10 décembre 2010 faisant suite à une procédure de mise en concurrence, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a décidé de déléguer l'animation et la gestion de ces Equipements Publics communautaires à l'association ALOTRA.

Cette Délégation de Service Public est régie dans le cadre d'une nouvelle convention d'affermage d'une durée de 7 ans qui a pris effet le 1^{er} janvier 2011. Son objet a trait à la gestion, à l'organisation ainsi qu'à la mise en œuvre de l'animation et des actions socio-éducatives des Aires d'Accueil des Gens du Voyage communautaires existantes et futures. Les missions afférentes sont définies par l'article 6 du document contractuel idoine.

Pour l'heure, le droit de contrôle de la CPA s'effectue uniquement à l'égard de l'Aire d'Accueil d'Aix en Provence Le Réaltor, seul Equipement Public de ce type existant à ce jour. Cette démarche est conforme aux dispositions de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Ainsi, afin de permettre la vérification et le contrôle du fonctionnement, des conditions financières et des dispositions techniques de ce service délégué, le gestionnaire doit fournir à la CPA, au plus tard le 1^{er} mai de chaque exercice, un Rapport d'Activités comprenant notamment un compte-rendu technique, un compte de résultats financiers, ainsi que tout élément permettant une analyse précise de cette délégation.

C'est donc l'examen de ce Rapport Annuel qui est soumis à la présente assemblée qui doit en prendre acte. Celui-ci a préalablement été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui a exprimé un avis favorable le 20 juin 2013.

Aussi, par souci de lisibilité et d'efficacité, seule la synthèse de ce document est annexée à la présente. Pour toute consultation éventuelle du bilan d'activités consolidé, celui-ci demeure à la disposition de chacun d'entre vous. Il est disponible dans les locaux de l'Hôtel de Boadès, 8 Place Jeanne d'Arc, à Aix en Provence, au secrétariat général.

L'Aire d'Accueil Le Réaltor, agréée Centre Social par la C.A.F, poursuit ses multiples missions auprès des voyageurs tout en assurant des relations constantes avec les services de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix mais aussi avec les autres partenaires institutionnels et les services sociaux de proximité. Ces dispositions permettent d'intervenir rapidement et si besoin conjointement, pour aborder d'éventuelles difficultés que pourrait poser le séjour des gens du voyages dans l'agglomération.

L'activité sociale et la mise en œuvre du programme d'actions et d'accompagnement des familles, par le Délégué, traduisent des réelles avancées dans les quatre secteurs contractualisés sommairement énumérés ci-après :

- Accueil et suivi des familles : accompagnements socio-éducatif et administratif, domiciliations, instructions des dossiers RSA et des prestations sociales, accès à l'emploi et à la formation, etc.....
- Santé et prévention : consultations médicales PMI, prévention et dépistages, hygiène bucco-dentaire, sensibilisation aux violences conjugales et sur les enfants, actions en faveur de la citoyenneté et de l'éducation à la santé, etc...
- Scolarisation et soutien scolaire : inscriptions en établissements scolaires, cours de soutien, liaison avec le CNED et le CASNAV, ateliers d'alphabétisation et de soutien à la parentalité, etc.....
- Animation et accès à la culture : organisation d'ateliers ludiques, créatifs, éducatifs et culturels, organisation de sorties, participation aux manifestations des communes (carnaval d'Aix en Provence, Salon du livre...) développement de projets spécifiques (débat, vidéo, spectacles, sports) etc....

Les éléments chiffrés contenus dans le rapport d'activités comparent les données à compter de 2005, première année de gestion par ALOTRA de l'Aire d'Accueil Le Réaltor, dans le cadre de la précédente convention de Délégation de Service Public.

En 2012, 736 personnes ont été accueillies sur l'Aire d'Accueil Le Réaltor. Le travail et les prestations dispensées par le personnel de gestion et l'amélioration constante des aménagements, opérée par la CPA, permettent de fidéliser les Voyageurs. Ainsi la durée moyenne du séjour connaît un accroissement régulier très significatif et se fixe désormais à 42 jours par famille alors qu'elle était de 19,5 jours par famille en 2008.

Le taux annuel d'occupation est de 75% ; il présente une progression de 11 points par rapport à l'année précédente.

Malgré l'environnement particulièrement défavorable de cet Equipement Public jusqu'au mois de Juillet 2012, désormais son occupation s'établit à 10 905 journées/caravane, soit une augmentation de 16.82% par rapport à l'année 2011.

Cette hausse de fréquentation a produit une recette directe perçue auprès des usagers de 48. 470€ TTC, soit plus 16,93% par rapport à 2011. Les recettes globales du budget d'exploitation s'élèvent à 301.614€ TTC. Elles sont en progression de 12,55 % par rapport à l'année dernière.

Cependant, la présence de stationnements illicites de populations sédentaires aux abords de cet Equipement Public, impacte significativement la dépense globale supportée par le gestionnaire. Celle-ci a augmenté de 14,10 % par rapport à 2011, elle s'élève désormais à 323.275€ TTC. Cette hausse est générée notamment par des surcoûts liés, aux vols et piratages d'eau et d'électricité, aux dégradations de matériels et aux astreintes et présences supplémentaires du personnel autant que de besoin.

Ainsi, l'année 2012 se caractérise à nouveau par une dégradation des comptes de résultats du gestionnaire. Ceux-ci présentent cette année un déficit de 21.661€ TTC, qui s'ajoutent aux 15.361 € de déficit de l'année 2011. Malgré l'augmentation du taux d'occupation et la progression des recettes perçues auprès des Voyageurs, la hausse anormale des consommations de fluides (eau et électricité) due aux vols d'énergie par les populations sédentaires et les charges supplémentaires afférentes, rendent difficile et aléatoire toute pérennité d'équilibre budgétaire et font supporter au Délégué des surcoûts de gestion qui ne relèvent pas du périmètre de la Délégation de Service Public. Il convient, par conséquent, prévoir une indemnisation du préjudice subi par notre gestionnaire.

Ce bilan économique aurait été plus favorable si l'Aire d'Accueil Le Réaltor n'avait pas eu à connaître jusqu'en Juillet 2012, date de l'évacuation forcée, la proximité des stationnements illicites ou tolérés des populations sédentaires. En effet, ceux-ci génèrent non seulement les charges supplémentaires développées ci-avant, mais de

surcroît, ce voisinage réduit fortement l'attractivité de l'Aire d'Accueil qui, le cas échéant, pourrait connaître un taux d'occupation bien plus élevé.

Par ailleurs, indépendamment des difficultés de gestion qu'ils produisent, ces stationnements illicites, posent de réels problèmes de sécurité, de tranquillité et d'hygiène publiques et de surcroît, mettent donc en péril l'équilibre économique de la D.S.P de gestion de l'Aire d'Accueil Le Réaltor.

Compte tenu des investissements engagés par les finances publiques pour la construction des futures Aires d'Accueil, dont la première l'Aire Rives Hautes de Fuveau/Meyreuil est en cours de livraison, il semble utile de s'interroger sur la mise en œuvre par les Pouvoirs Publics territorialement compétents, de mesures coercitives adaptées et cohérentes.

Nonobstant cet état de fait, à la lecture des éléments financiers il est à constater qu'au fil du temps, pour un service rendu en nette amélioration, tant quantitative que qualitative, la participation financière de la CPA et le coût global restant à sa charge, selon les dispositions contractuelles, se sont particulièrement optimisés avec la mise en œuvre de cette D.S.P.

En effet, en 2012, le coût global annuel (Contribution Financière contractualisée + Travaux) supporté par les finances Communautaires, par personne accueillie, s'établit à 134,11€ TTC, soit une charge de 0,37€ TTC/personne/jour.

Les propos qui précèdent démontrent que l'Aire Le Réaltor, seul Equipement Public de ce type en 2012 dans le Pays d'Aix, remplit parfaitement son rôle d'accueil auprès des Gens du Voyage. Elle est un lieu de ressources où les familles trouvent des avantages multiples : tissu économique important, situation sur des axes de passage, proximité des Equipements Publics, diversité des prestations, etc.

Malgré les quelques inconvénients pointés, les voyageurs font globalement part de leur satisfaction quant à la qualité de l'accueil, de la gestion, des services et des animations proposés.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques ;

VU la loi 2000-614 du 05 Juillet 2000 relative à l'Habitat et à l'Accueil des Gens du Voyage ;

VU la délibération 2009-A236 du Conseil Communautaire du 11 Décembre 2009 relative à l'adoption du principe de DSP ;

VU la délibération 2010-A196 du Conseil Communautaire du 10 décembre 2010 relative à l'approbation du délégataire ;

VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 20 Juin 2013 ;

VU l'information du Bureau Communautaire du 27 juin 2013.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** du Rapport d'Activités annuel pour l'exercice 2012 de la Délégation de Service Public inhérente à l'animation et la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage d'Aix-en-Provence LE REALTOR .

ANNEXE 1

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE LE REALTOR

RAPPORT D'ACTIVITES SYNTHETIQUE

2012

L'AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE
LE REALTOR
DELEGATION SERVICE PUBLIC 2012

I. LE DESCRIPTIF DU SITE

Nom de la structure

Aire d'accueil pour Gens du Voyage LE REALTOR

Plateau de l'Arbois _ 13090 Aix en Provence

Tel 04.42.69.12.42 (GL) Tel 04.42.69.18.53 (GS) Fax 04.42.69.28.45

L'environnement du site

a) Situation par rapport :

- Au cadastre : parcelle de terrain n° 196 section LB d'une superficie d'environ 1 hectare
- Au centre ville : 20 km d'AIX
- Aux transports : Navettes entre la Gare TGV et Aix et Marignane.
- Aux zones d'emploi : Plutôt vers Marignane et Vitrolles
- Aux commerces et équipements collectifs : Vers Vitrolles et Cabriès.

b) Environnement immédiat du site :

- Proche de la SPA, de la gare d'AIX TGV, d'une zone d'enfouissement de déchets, d'une voie à grande circulation (CD 9 direction Aéroport de Marignane, Vitrolles, Martigues etc. ...), du « Lac Bleu » (appelé aussi bassin / réservoir du Réaltor) qui approvisionne en eau l'agglomération de Marseille.

Aménagements et équipements de l'aire d'accueil

Au titre des ouvrages immobiliers :

- 1 bâtiment administratif meublé d'une surface de 89m² comprenant 1 salle d'animation, 2 bureaux, 1 accueil, 1 salle PMI et des sanitaires
- 2 bâtiments sanitaires d'une surface de 70m² composés de 16 WC, 8 douches et lavoirs attenants
- 1 logement gardien de type mobile home meublé de 34 m² avec terrasse de 15m² environ
- 1 école maternelle meublée de 100 m² environ
- 1 local poubelle
- 1 espace Tri sélectif
- 1 espace Collecte des encombrants

Au titre des biens et équipements

- 7 conteneurs poubelles
- 10 bornes de raccordement en fluides
- 3 lampadaires sur mât
- 1 système portail de régulation des entrées/sorties



Descriptif de l'aire d'accueil

- L'accueil prévu sur cette aire est de 40 places-caravanes.
- Le terrain est équipé de sanitaires (WC, douches) et de 10 bornes comportant chacune 4 prises d'eau et 4 prises de courant.

Date de mise en service et de prise de gestion de l'aire

- Créée par la ville d'Aix en Provence, l'aire de stationnement est ouverte au public depuis le 1^{er} juillet 1989.
- La ville d'Aix en Provence transfère l'aire d'accueil à la Communauté d'agglomération d'Aix en Provence à compter du 1^{er} janvier 2001.
- ALOTRA gère et anime cette structure par voie de convention avec la CAPA, depuis le 1^{er} février 2004.
- Par délibération du 25 juin 2004, le conseil communautaire se prononce favorablement sur le principe de la gestion déléguée de l'aire d'accueil des gens du Voyage.
- ALOTRA obtient la délégation de service public à compter du 1^{er} janvier 2005 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2009, avec une prolongation d'une année jusqu'au 31 décembre 2010.
- En décembre 2010, ALOTRA est retenue pour la nouvelle DSP pour la période de 2011/2017.

Accueil du public et temps de séjour

- L'accueil des caravanes est assuré du **lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30** et le **samedi de 9h à 12h**. L'aire d'accueil est fermée du samedi 12h au lundi 7h30 et également les jours fériés.
- Le **temps de séjour annuel est de 5 mois**. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jours consécutifs est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.
- Les bureaux administratifs sont ouverts de 9 h à 12 h30 et de 13 h 30 à 18 h 30 du lundi au vendredi (fermeture à 17 h le vendredi). Le relais est assuré par l'agent d'astreinte.

Organisme responsable de gestion

ALOTRA - Association pour le Logement des Travailleurs
 33, boulevard du Maréchal Juin 13 004 MARSEILLE
 Tél : 04 91 18 01 80 Fax : 04 91 18 01 88

Organisme chargé des missions sociales

- ALOTRA dans le cadre d'un agrément centre social obtenu la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2014

La participation financière du public

Le droit d'usage

Forfait journalier

- 5 € par caravane avec son véhicule tracteur
- 2,50 € par « petite » caravane (1 essieu et moins de 4 mètres) appartenant à la même personne que la caravane principale
- 1,50€ par véhicule supplémentaire
- 2,50 € (demi-tarif) pour les voyageurs de 60 ans et plus.

Prestations dispensées à titre payant

- Carte téléphonique 50 unités : 7,50 € TTC
- Timbre poste : à la valeur faciale.
- Télécopie : 1 € TTC
- Photocopie : 0,30 € / feuille.



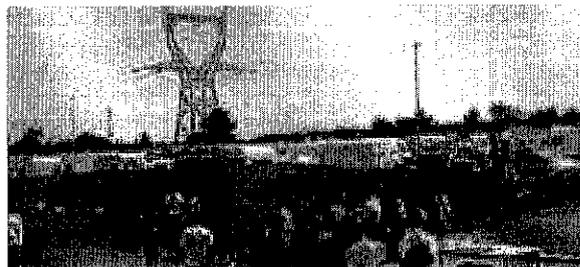
Adhésion et autres

- Une adhésion annuelle est demandée à chacune des familles depuis le 1^{er} janvier 2005 pour que les voyageurs puissent bénéficier des activités et prestations proposées par le délégataire. Le montant fixé est de 15 euros par famille et par an, pour l'année 2012.
- 1,00 € symbolique par participant est parfois demandé pour certaines activités (cuisines notamment) ainsi qu'une participation obligatoire sur le prix « tarif groupe » pour les sorties extérieures.

II. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER

A. Régime des biens et entretien

1. Etat des biens et des installations



<i>Contrôles effectués</i>	<i>dates</i>	<i>Prestataires</i>
Installations Electriques	27/01/2012	QUALICONSLT
Extincteurs	19/07/2012	KNOCK OUT AMI Extinctions
Eau	Été 2012	Ville d'Aix en Provence

<i>Assurances</i>	<i>Dates</i>	<i>Prestataires</i>
Multirisques professionnelles	01/01/2012 au 31/12/2012	AGF Cabinet CARREGA

2. Travaux réalisés

Travaux réalisés par la CPA	Travaux réalisés par ALOTRA
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un emplacement pour encombrants Tri sélectif Dératisation 	<ul style="list-style-type: none"> Remplacement d'un poteau gabarit à l'entrée de l'aire par entreprise Sud art en juillet 2012. Réfection de différentes portes de WC et douches courant 2012. Pose d'une nouvelle barrière au bloc sanitaire. Changement de 2 chauffe eau en décembre 2012.

3. Adaptations à envisager

Travaux à envisager	Commentaires
<ul style="list-style-type: none"> Réfection extérieur en peinture du bloc sanitaire 2 Peinture des douches Peinture sol du bloc sanitaire 1 	- 2ème trimestre 2013

B. Régime financier

	2011	2012	Evolution en%	Commentaires
Le budget total de l'aire d'accueil (en euros) en recette	(a) 267 971,00	(c) 301 614,00	12,55%	
Le montant total de la participation de la CPA	(b) 87 080,00	(d) 89 301,00	2,55%	Revalorisation conventionnelle
Soit en % du budget total	(b)/(a) 32,50%	(d)/(c) 29,61%		
Participation des usagers, Droit usage, Produits activités, Cotisations	(e) 41 451,00	(f) 48 470,00	16,93%	Hausse de 11% du taux d'occupation
Soit en % du budget total	(e)/(a) 15,47%	(f)/(c) 16,07%		
Autres participations publiques (DDCS, CAF, CG13)	(g) 135 165,03	(h) 145 888,00	7,93%	
Soit en % du budget total	(g)/(a) 50,44%	(h)/(c) 48,37%		
DDCS	(i) 63 576,00	(j) 63 576,00	0,00%	Pas d'évolution
Soit en % du budget total	(i)/(a) 23,72%	(j)/(c) 21,08%		
CAF	(k) 63 835,00	(l) 65 948,00	3,31%	Revalorisation plafond CAF
Soit en % du budget total	(k)/(a) 23,82%	(l)/(c) 21,87%		
CG13	(m) 7 754,00	(n) 10 494,00	35,34%	Prise en compte d'un projet spécifique
Soit en % du budget total	(m)/(a) 2,89%	(n)/(c) 3,48%		
CEJ	(o) 0,00	(p) 5 870,00		Obtention d'une subvention
Soit en % du budget total	(o)/(a) 0,00%	(p)/(c) 1,95%		
GUCS	(q) 0,00	(r) 0,00		
Soit en % du budget total	(q)/(a) 0,00%	(r)/(c) 0,00%		
Dépenses réalisées (en €)	283 332,00	323 275,00	14,10%	
Montant déficitaire	15 361,00	21 661,00		
Montant excédentaire	0,00	0,00		

	ALOTRA - DSP 1					ALOTRA - DSP 2		Evolutions 2011/2012	
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011		2012
Coût total des charges (eau, EDF, Téléphone) en €	36870	30051	25666	35216	33866	47590	51905	58970	+ 13,6%

AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE DU REALTOR

Les consommations d'eau et d'électricité sont en forte augmentation depuis 2010 en raison de :

- l'installation par la ville d'Aix-en-Provence, en juin 2010, de 10 familles roms roumaines précédemment sédentarisées à Luynes
- l'arrivée sur la même période de plus de 300 roms qui se sont installés à proximité de l'aire d'accueil.

L'ensemble de ces populations sédentaires s'est alimenté en eau et en électricité sur les bornes de l'aire d'accueil, tout au long de l'année, ce qui explique donc la hausse des consommations de fluides.

Cette situation met en difficulté l'association au niveau de l'équilibre économique de la DSP.

L'ensemble de ces familles sédentaires a été expulsé le 23 Juillet 2012, ce qui nous a permis de revoir revenir des voyageurs sur l'aire d'accueil et de limiter ainsi le déficit de gestion.

III. QUALITE DU SERVICE

A. Situation du personnel

	Noms	Statut	Qualification	Période exercée en 2012
POSTE 1 / 1 ETP				
Gestionnaire locative	Nathalie GARDETTE	CDI	Niveau BAC	Du 01/01 au 31/12/12
POSTE 2 / 1 ETP				
Gestionnaire sociale	Julie ZOZI	CDI	Conseillère Economique Sociale et Familiale	Du 01/01 au 31/12/12
Poste 3 / 1 ETP				
Agent d'animation	Michel MOUNIE	CDI	Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse et de l'Education Populaire – en formation CAFDES	Du 01/01/2012 au 30/06/2012
	Lucie ARCUSET	CDD	Préparation du Diplôme Assistante de service social BAFA	Du 10/07/2012 au 31/08/2012
	Kadidja CONTINI	CDI	Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse et de l'Education Populaire	Du 04/10/2012 Au 17/12/2012
Poste 4 / 1 ETP				
Agent d'entretien et de maintenance /Astreintes	Michel MEYER	CDI	Sans qualification	Du 01/01 au 31/12/12
	Yves FABRE-MATTEI	CDI	Niveau CAP	Du 01/01 au 06/07/12
	Arnaud DELEMER	CDI	Niveau BAC	Du 25/08 au 21/12/12

L'équipe devra absolument se stabiliser en 2013 pour appréhender l'arrivée des nouvelles aires d'accueil sur la CPA.

B. Partenaires

Noms	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
Protection maternelle Infantile	Conseil général	Coordination	- Permanences médicales mensuelles Suivi des enfants des gens du voyage - Atelier diététique	Fin des consultations en février 2012 suite à des problèmes de sécurité constatés avec l'accueil de public non voyageur. Non renouvellement de la convention partenariale.
Ecole	Education nationale	Coordination	Ecole maternelle sur le site Préscolarisation des enfants Mise à disposition d'une salle les mercredis et les vacances scolaires	Convention signée
ACCES	Association	Réalisation d'actions concrètes de prévention	Interventions sur la thématique prévention Sida santé dépendance	Convention signée Mais association en cessation de l'activité courant 2012
TAKTIL	Association	Réalisation d'actions concrètes	Atelier bien-être pour les femmes, masso-relaxation.	Prestataire de service
HYGIA	Association	Réalisation d'actions concrètes	Atelier bien-être pour les femmes, Socio esthétique.	Prestataire de service
Atelier Jasmin	Association	Réalisation d'actions concrètes	Confections de costumes pour le carnaval d'Aix en Provence	Prestataire de service

AIRES D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE DU REALTOR

SKA BARRE	Association	Réalisation d'actions concrètes	Initiation au monde du cirque et spectacle	Prestataire de service
Les Crapules	Association	Spectacle de fin d'année	Animation par un magicien clown	Prestataire de service
Pôle Insertion RSA ¹	Conseil général 13	Agrément RSA Agrément Domiciliation RSA	Contractualisation RSA Domiciliations des bénéficiaires du RSA	Convention signée
Peuple et Culture	Association	Réalisation d'actions culturelles	Projections cinématographiques en extérieur et débats.	Prestataire de service
ADIE	Association	Soutien logistique et aides financières aux micro-entrepreneurs	RDV ponctuel avec des voyageurs en micro-entreprise, désireux de financer un projet.	Convention signée
BIBLIOBUS	Bibliothèque municipale	Réalisation d'actions concrètes	Mises à dispositions d'ouvrages et lectures de contes pour enfants.	Convention signée
3 PETITS POINTS	Association	Réalisation de petits films	Création d'une vidéo à partir de dessins	Prestataire de service
A vos cartons	Association	Réalisation d'objets en carton	Animation d'ateliers écologiques	Prestataire de service
L'usine à Gaz	Association	Réalisation d'actions concrètes	Ateliers de créations diverses dont les accessoires du carnaval.	Prestataire de service
ASTI	Association	Accompagnement scolaire	Soutien scolaire pour les enfants de 6 à 11 ans	Convention signée
D'ICI OU D'AILLEURS	Association	Réalisation d'actions concrètes	Représentation d'une pièce de théâtre sous chapiteau	Prestataire de service
PREVENTION ROUTIERE	Comité départementale 13	Réalisation d'actions concrètes	Projection et atelier de sensibilisation	Prestataire de service

C. Services effectifs 2012

1. La fréquentation de l'aire

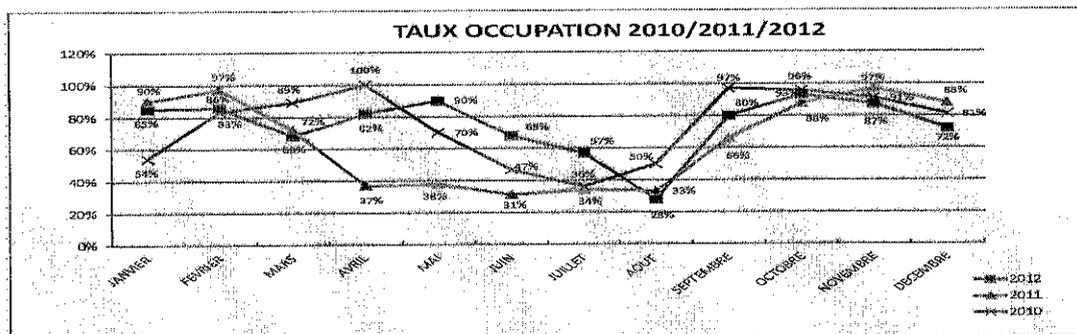
Définitions :

- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes différentes, petites et grandes, sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* : Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes (petites et grandes) présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes annuelles maximum x 100.



Chiffres au 31/12/2012

	ALOTRA DSP1						DSP 2	
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de caravanes	269	260	294	430	320	336	239	263
Nombre total de personnes accueillies	751	736	739	983	854	846	687	736
Nombre de familles accueillies	220	196	220	318	262	268	202	226
Taux d'occupation annuel (%)	73	58	47	55	61	75	64	75
Nombre moyen journalier de caravanes	29	23	19	22	25	30	26	30
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	38	30	23	19,5	28	32	39	42



¹ Revenu Solidarité Active

Commentaires :

Le taux d'occupation est de 75%, ce qui est supérieur de 11 % par rapport à 2011. Ce meilleur taux sur les DSP 1 et 2 s'explique en trois points :

- premièrement, les maires des communes environnantes sont de plus en plus strictes sur les stationnements illicites des voyageurs et font intervenir les forces de l'ordre ;
- deuxièmement, suite à l'expulsion au mois de juillet 2012, des familles Roms du terrain attenant à l'aire d'accueil, le taux d'occupation a augmenté sur une période qui en principe était la plus basse. Notre gestion est depuis plus saine et les usagers apprécient de retrouver un environnement plus propre et plus calme.
- Nous constatons également que la durée moyenne de séjour a elle aussi augmenté en jours (+ 3 jours par rapport à 2011).

Malgré l'instabilité de l'équipe d'animation et le contexte environnemental, la qualité de gestion a été maintenue, ce qui a permis une bonne fréquentation de l'aire d'accueil pour cette année 2012.

2. Accueil

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») et par l'animation globale menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux.

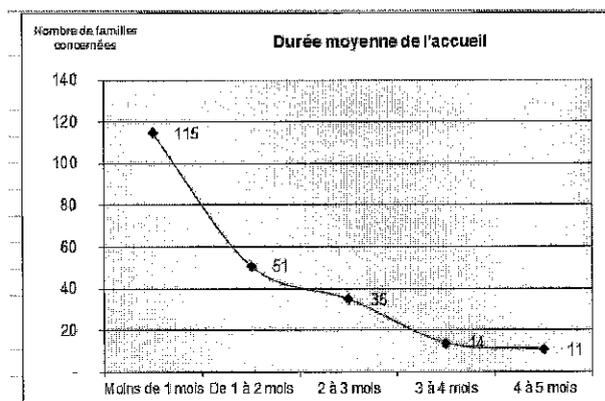
3. Perception des droits

	ALOTRA DSP 1						ALOTRA DSP 2	
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de journées de caravanes	10700	8480	6789	8075	8937	10887	9335	10905
Droits d'usage encaissés	46669 €	37595 €	30261 €	37219 €	44616 €	48957 €	41451€	48870€

4. La gestion quotidienne de l'aire

Au titre de la gestion de l'aire d'accueil, ALOTRA est chargé :

- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du règlement intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'aire d'accueil.



D

urée moyenne de séjour : 42 jours

	ALOTRA - DSP 1						ALOTRA - DSP 2	
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de caravanes	269	260	294	430	320	336	239	263
Nombre de familles accueillies	220	196	220	318	262	268	202	226
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	38	30	23	19,5	28	32	39	42
Dépassement des temps de séjour (en familles)	4	8	2	0	0	2*	0	0
Nombre de procédures justice engagées	2	6	2	0	0	0	0	0



5. Services rendus

our la cantine, un tarif unique de 1,60 € de janvier à décembre 2012 correspondant à 1 repas est appliqué à toutes les familles, le gestionnaire social « régisseur titulaire » encaissant les paiements pour les reverser ensuite au Trésor Public dans le cadre de la régie de recettes « cantine scolaire gens du voyage.

D. Animations et actions socio-éducatives

L'objectif principal de cet équipement est d'aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour aider les gens du voyage :

- L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- La santé et la prévention
- La scolarisation, la formation et l'emploi
- L'animation et l'accès à la culture

Au niveau de l'accueil et du suivi des familles

	ALOTRA - DSP 1						ALOTRA - DSP 2	
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de familles domiciliées sur le site	121	100	101	121	128	80*	78	74
Nombre d'interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale)	1596	2065	1589	668	1911	2420	2520	2233
Nombre de dossiers RSA	86	66	64	74	80	96	62	79
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles	1606	2012	1589	668	1911	2420	2520	2153

* L'agrément Domiciliation a été accordé par la DDCS pour 80 ménages maximum.

Au niveau de la scolarisation et soutien scolaire

	ALOTRA - DSP 1						ALOTRA - DSP 2	
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Elèves en maternelle (sur site)	71	38	52	55	50	81	98	106*
Elèves en primaire (aux Milles)	41	38	41	30	48	25	22	29
Elèves en autres établissements	7	0	1	2	2	0	3	0
Elèves inscrits au CNED (suivis par le gestionnaire)	26	13	32	10	12	18	10	16
Elèves en alphabétisation (dispensée par le gestionnaire)	54	74	44	6	5	0	0	0
Elèves en soutien scolaire (dispensé par le gestionnaire)	45	10	0	47	49	40	130	101

* En plus des 106 enfants voyageurs, 31 enfants de l'extérieur ont fréquenté l'école maternelle du plateau de l'Arbois au cours du 1^{er} semestre.

Au niveau de la Santé et de sa prévention

	ALOTRA - DSP 1						ALOTRA - DSP 2	
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012*
Nombre de consultations médicales (PMI)	20	22	17	16	19	21	23	1
Nombre d'enfants visités	126	171	196	155	169	171	225	1
Nombre d'usagers ayant bénéficié d'une information ou action santé (buccodentaire, accès)	10	42	109	28	74	80	140	0

* En 2012 et à la demande de la CPA (Cf. courrier du 26 janvier 2012), il a été décidé de suspendre toute activité PMI pour des raisons de sécurité liées à la fréquentation des locaux mais aussi pour les difficultés de gestion que cela posaient à l'équipe ALOTRA (proximité des publics, gestion de l'attente, conflits...).

Les permanences PMI ont été suspendues dès février 2012 en attendant l'ouverture de l'aire d'accueil Le Réaltor 2, pour des raisons de sécurité. Néanmoins, en cas de nécessité une orientation est effectuée sur la permanence PMI de Vitrolles ou, en cas d'urgence, l'équipe du Réaltor en avertit le médecin pédiatre Responsable du secteur.

Au niveau de l'accès à la culture, à la découverte de son environnement, à la créativité et aux loisirs

	ALOTRA - DSP 1						ALOTRA - DSP 2	
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture...)	29	60	59	96	67	150	34	50
Personnes en animation culture et découverte	106	234	105	162	313	519	447	383
Personnes en ateliers carnaval, loisirs et créativité	398	470	98	500	435	996	451	1396



E. Adaptation du service aux besoins des usagers

L'Aire de Stationnement poursuit son rôle d'accueil en assurant des relations constantes avec notamment les Services de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence, mais aussi avec les autres partenaires concernés tels que les services sociaux de proximité, pour intervenir, si besoin, conjointement sur des difficultés éventuelles que pourrait poser le séjour des Gens du Voyage sur l'agglomération.

Une démarche participative des familles est développée de la part des adultes comme des enfants, ce qui démontre que le fait d'être de simple consommateur n'est pas une réalité dans le fonctionnement de cet équipement.

CONCLUSION

La prise en gestion de l'aire d'accueil des gens du Voyage Le Réaltor a permis à ALOTRA de réaliser sa première expérience et de la renforcer depuis 2005 en veillant à :

- Assurer la gestion quotidienne de l'aire d'accueil
- Etablir un programme d'actions prioritaires pour donner un sens, une vie à cet espace
- Ouvrir l'aire d'accueil sur la ville par une participation des habitants à la vie de la commune afin qu'ils soient considérés comme des citoyens à part entière.

L'année 2012 est marquée par un **taux d'occupation de 75%**, le meilleur des DSP 1 et 2.

Malgré les difficultés rencontrées pour stabiliser l'équipe d'animation, l'animation globale déployée sur le site qui repose sur la notion d'action sociale tout en étant étroitement articulée avec l'activité de gestion de cette aire d'accueil a restée très dynamique. En effet, le **projet social 2011-2014** correspond prioritairement à cette volonté d'assurer la continuité des services proposés aux gens du voyage.

La gestion d'une aire d'accueil nécessite pour le délégataire, une réelle capacité à s'adapter au contexte et au public accueilli. Toutefois, sans déficit économique et sans un contexte environnemental complexe, la gestion globale de cet équipement et la poursuite de nos missions auraient été plus aisées en 2012.

Cette gestion passe aussi par le respect attentif du rôle des élus, référents tant dans la politique à conduire que dans les décisions de fond à prendre. Il est donc important qu'ALOTRA ne se substitue pas à ce rôle des élus, et sache autant que de besoin les informer, les solliciter et les conseiller. Cette attention doit se conjuguer avec une implication forte du gestionnaire dans ses missions. A cet effet, **une étroite collaboration continuera à être mise en oeuvre avec les services concernés de la Communauté du Pays d'Aix dans le cadre de la Délégation de Service Public qui nous a été attribuée pour la période de 2011-2017.**

Néanmoins, au regard de l'expérience positive de gestion/animation de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Aix en Provence, en 2012, ALOTRA confirme sa volonté initiale d'étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion/animation des aires d'accueil.



ANNEXE 2

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE LE REALTOR

**COMPTE DE RESULTATS 2012
ET STATISTIQUES FINANCIERES**

Compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public

Dépenses et évolution

	2011	2012	%	Observations
60 ACHATS	61 512	68 102	11%	
Achats d'études et de prestations de services				
Achats non stockés (eau,électricité...)	49 801	57 016	14%	Hausse 20,5% dépenses en eau Hausse 10% dépenses en électricité
Achats non stockés (flou, gaz...)	310	1 725	456%	
Fournitures d'entretien et de petit équipement	4 680	2 377	-49%	
Fournitures administratives/animation	6 210	6 583	6%	
Autres fournitures	511	401	-22%	
61 SERVICES EXTERIEURS	13 565	14 142	4%	
Sous traitance générale	0	265		
Locations mobilières et immobilières	2 179	2 188	0%	
Entretien et réparation	8 243	8 396	2%	
Assurances	2 250	2 454	9%	
Documentation	449	399	-11%	
Divers	444	440	-1%	
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	9 912	13 425	35%	
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3 588	8 787	145%	Prestations d'animation diverses
Publicité, Publications	242	517	114%	
Déplacements, missions et réceptions	2 898	1 081	-63%	
Frais postaux et de télécommunication	3 055	2 898	-5%	
Services bancaires	129	142	10%	
63 IMPOTS ET TAXES	11 385	13 630	20%	
Impôts et taxes sur rémunérations	11 121	13 237	19%	
Autres impôts et taxes	264	393	49%	
64 CHARGES DE PERSONNEL	154 611	171 169	11%	
Rémunérations du personnel	105 408	115 805	10%	Plusieurs remplacements sur le poste d'agent d'animation
Charges sociales	48 531	54 347	12%	
Autres charges de personnel	672	1 017	51%	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	25 005	36 660	47%	
Charges de structure	25 005	25 000		25000€ (Cf, Convention 2011/2017)
Autres charges		11660		Projets spécifiques d'animation dont manifestation théâtrale
66 CHARGES FINANCIERES	5	0		
Intérêts des emprunts	5	0		
Autres charges financières				
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 705	103	-97%	
68 DOTATION AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, ENGAGEMENTS	3 632	6 044	66%	
Dotation aux amortissements	2 782	4 846	74%	Amortissement véhicule
Dotation aux provisions	850	1 198	41%	
Dotation pour réserve de trésorerie				
TOTAL DES CHARGES	283 332	323 275	14%	

	2011	2012	Ecart
Aire d'Accueil Le REALTOR	283 332 €	323 275 €	+ 14 %

Recettes et évolution

	2011	2012	%	commentaires
70 VENTES PRODUITS FINIS, PRESTATIONS SERVICES	41 451	48 470	16,93%	
Marchandises	0	0		
Prestations de services (droit d'usage)	40 138	47 390	18,07%	Hausse du taux d'occupation
Produits des activités annexes*	1 313	1 080	-17,75%	Dont 720 € de cotation adhérents
74 SUBVENTION D'EXPLOITATION	222 245	235 188	5,82%	
Crédits spécifiques POLITIQUE DE LA VILLE	0	0		Pas de financement en 2012
ETAT (droit commun service à préciser)	63 576	63 576	0,00%	
AGAA Réaltor	63 576	63 576	0,00%	
COLLECTIVITES TERRITORIALES	94 834	105 665	11,42%	
Département CG 13	7 754	10 494	35,34%	Projet spécifique de 3000€
CPA Aire GDV Aix en Provence	87 080	89 301	2,55%	Selon convention
CEJ Aix en Provence	0	5 870		
ORGANISMES SEMI-PUBLICS	63 835	65 947	3,31%	
CAF Centre Social	5 803	5 995	3,31%	Revalorisation annuelle
CNAF	58 032	59 952	3,31%	Revalorisation annuelle
75 AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE				
76 PRODUITS FINANCIERS				
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion				
Sur exercices antérieurs				
78 REPRISE SUR AMORT. ET PROVISIONS	0	8 682		Reprise de fonds dédiés (7850€ sub CUCS) + provision pour Imprévus
79 TRANSFERT DE CHARGES	4 275	9 274	116,94%	Remboursement FONGECIS (7890€) + Avantages nature (775€ mobilhome) + Versement IJSS (508€)
TOTAL DES PRODUITS	267 972	301 614	12,55%	

*annexes : adhésion, photocopies, fax, timbres, cartes téléphoniques, divers

	2011	2012	Ecart
Aire d'Accueil Le REALTOR	267971 €	301 614 €	+ 12,55%

	2011	2012	Ecart
Résultat global (Recettes d'exploitation – dépenses d'exploitation)	-15 361€	- 21 661€	+ 41%

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE LE REALTOR
STATISTIQUES FINANCIERES
 € TTC

Dispositions contractuelles * :

2005 – 2012 : Délégation de Service Public.

La participation contractuelle de la CPA est une participation nette.

Seuls les travaux d'investissement incombant au propriétaire de l'équipement sont à la charge de la CPA.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Budget de fonctionnement de l'aire (en recettes)	236.077,00	255.016,00	235.438,00	252.252,00	290.485,00	350.499,00	267.972,00	301.614,00
Participation contractuelle de la CPA	72.401,43	74.226,32	76.095,17	78.008,32	79.968,12	81.973,78	87.080,00	89.300,54
Travaux (y compris études) réalisés par la CPA	9.607,77	10.905,93	63.717,60	28.928,31	19.985,13	14.482,37	35.365,94	9.401,28
Coût global à la charge de la CPA selon les dispositions contractuelles *	82.009,20	85.132,25	139.812,77	106.936,63	99.953,28	96.456,15	122.445,94	98.701,82
Coût global à la charge de la CPA/personne accueillie	109,20	115,66	189,19	108,78	117,04	114,01	178,23	134,11



RAPPORT D'ACTIVITE

L'AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE LE REALTOR



Délégation Service Public 2012

Siège social : 33, boulevard Maréchal Juin 13004 Marseille

SOMMAIRE

	<i>Page</i>
INTRODUCTION	04
I. DESCRIPTIF DU SITE	06
II-LES DONNEES COMPTABLES 2012	08
A. REGIME FINANCIER ET DES BIENS	08
1. Le compte annuel de résultat de l'exploitation	08
2. Méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus	10
3. Etat des variations du patrimoine immobilier	10
4. Situation des biens et immobilisations	10
5. Suivi du programme contractuel d'investissements	10
6. Etat des autres dépenses de renouvellements réalisés	10
7. Inventaire des biens désignés au contrat	10
8. Engagements à incidences financières	11
9. Etat des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien	11
B. PERSONNEL ET ENTRETIEN	12
1. Effectifs du délégataire	12
2. Travaux réalisés	14
3. Autres travaux réalisés CPA/ALOTRA en 2012	17
4. Adaptations à envisager en 2013	17
III. L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE	18
A. ACTIONS DE GESTION	18
1. Moyens techniques	18
1.1. Etat des biens et des installations	18
1.2. Partenariat	18
1.3. Agréments	20
2. Services effectifs	21
2.1 Fréquentation de l'aire d'accueil	21
2.2 Accueil	27
2.3 Gestion quotidienne de l'aire d'accueil	28
2.4 Gestion en termes d'entretien et de sécurité	29
2.5 Respect du règlement intérieur	29
B. ANIMATIONS ET ACTIONS SOCIO-EDUCATIVES	32
1. Accueil et du suivi des familles	33
2. Scolarisation et soutien scolaire	38
3. Santé et prévention	41
4. Accès à la culture et à la découverte de son environnement	42
5. Activités de loisirs	45

IV.-UN COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES A L'EXECUTION DU SERVICE	47
A. TARIFICATION	47
1. Le droit d'usage	47
2. Adhésion et autres	47
3. Perception des droits	47
4. Services rendus (téléphones, télécopies)	48
5. Consommations et coûts des fluides	49
B. LES SUBVENTIONS	50
C. RAPPEL DE FAITS DE L'ANNEE 2012	51
CONCLUSION	53
ANNEXES	54



INTRODUCTION

ALOTRA – Association pour le Logement des Travailleurs – est une association régie par la loi de juillet 1901. Créée en 1954, ALOTRA intervient principalement sur le département des Bouches du Rhône, et dorénavant en région PACA. Son métier est la gestion locative et sociale.

Initialement, ALOTRA gérait essentiellement des Foyers de Travailleurs Migrants en réalisant exclusivement des travaux de sécurité et de maintenance sans réhabilitation des structures pour conforter l'habitat. Cette situation a entraîné peu d'investissements, peu de financements, tout en générant à chaque bilan, de bons résultats d'exploitation positifs. En 1996, ALOTRA s'implique dans le Plan Quinquennal de traitement des Foyers de Travailleurs Migrants, permettant la réhabilitation de ses structures et leur mutation en résidences sociales. En 2004, ALOTRA a réhabilité l'ensemble de son patrimoine.

Ayant vocation à intervenir sur les différents maillons de la chaîne de l'habitat, ALOTRA a diversifié ses produits et sa clientèle. Fin 2012, ALOTRA gère :

- huit résidences sociales à destination de ménages défavorisés et de travailleurs immigrés,
- une résidence pour étudiants,
- une résidence para-hôtelière pour des fonctionnaires d'état
- près de 40 logements en diffus,
- un centre d'accueil pour demandeurs d'asile,
- Huit aires d'accueil pour les gens du voyage :
 - « Le Réaltor » à Aix en Provence pour la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence.
 - « La Loubière » pour la Ville de Manosque.
 - « Le Bargemont » pour la Ville de Martigues.
 - « Isle sur la Sorgue » pour la ville de l'Isle sur la Sorgue
 - « Les Isnards » pour la ville de Digne Les Bains
 - « Le Luc » pour la ville de Le Luc En Provence
 - « Brignoles » pour la communauté de communes du Comté de Provence
 - « Arles » pour l'ACCM (Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette)
- Deux centres sociaux pour un public issu du voyage.

ALOTRA mène aussi d'autres actions auprès des populations d'origine tsigane sédentarisées telles que :

- Accompagnement social et aide à la gestion de 39 logements adaptés pour des familles tsiganes sédentaires du quartier du Bargemont à Martigues pour le compte de la S.A. d'H.L.M. ERELIA depuis le 20 février 2005
- Mission d'assistance à la gestion de sites sensibles pour le compte d'Habitat Marseille Provence » (bailleur social d'HLM de la Ville de Marseille) depuis le 1^{er} septembre 2011, étude-action financée par le Fonds de Solidarité Logement des Bouches du Rhône et concernant principalement des familles tsiganes sédentarisées habitant la cité Renaude/Hérodote à Marseille.

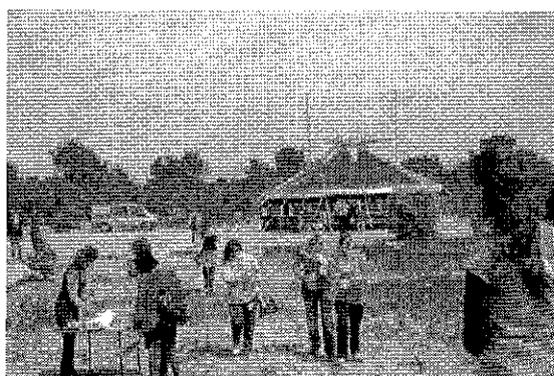
Près de 4500 personnes sont ainsi accueillies au sein du parc géré par ALOTRA. L'association assure ainsi l'accueil d'un public diversifié (jeunes, familles, hommes, femmes, étrangers, gens du voyage...) rencontrant majoritairement des difficultés économiques et sociales.

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence a procédé en janvier 2004 à une consultation (prestation de service dans le cadre des articles 28 et 40.II du nouveau Code des Marchés Publics) pour la gestion et l'animation de l'aire d'accueil des gens du voyage « Le Réaltor ». Suite à cette consultation, la gestion et l'animation de cette aire ont été confiées à ALOTRA à compter du 1^{er} février 2004.

Au 1^{er} janvier 2005, ALOTRA se voit attribuer la délégation de service public de l'aire d'accueil des gens du voyage LE REALTOR pour une durée de 5 ans, jusqu'au 31 décembre 2009. Une prolongation d'une année de la délégation du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, le temps pour la CPA de procéder à une nouvelle consultation pour les sept années à venir.

En décembre 2010, ALOTRA est retenue pour la nouvelle DSP 2011-2017.

Ce rapport d'activité présente l'activité et l'analyse du service délégué à ALOTRA pour l'année 2012.



I. LE DESCRIPTIF DU SITE

Nom de la structure

**Aire d'accueil pour Gens du Voyage Le Réaltor
LE REALTOR**

Adresse de la structure

Plateau de l'Arbois
13090 Aix en Provence
Tel 04.42.69.12.42 GL ¹Tel 04.42.69.18.53 GS²
Fax 04.42.69.28.45
Mail : grealtor.alotra@wanadoo.fr

L'environnement du site :

a) Situation par rapport :

- Au cadastre : parcelle de terrain n° 196 section LB d'une superficie d'environ 1 hectare
- Au centre ville : 20 km d'AIX
- Aux transports : Navettes entre la Gare TGV et Aix et Marignane.
- Aux zones d'emploi : Plutôt vers Marignane et Vitrolles
- Aux commerces et équipements collectifs : Vers Vitrolles et Cabriès.

b) Environnement immédiat du site :

- Proche de la SPA
- Proche de la gare d'AIX TGV
- Proche d'une zone d'enfouissement de déchets
- Proche d'une voie à grande circulation (RD 9 direction Aéroport de Marignane, Vitrolles, Martigues etc. ...).
- Proche du « Lac Bleu » (appelé aussi bassin / réservoir du Réaltor) qui approvisionne en eau l'agglomération de Marseille.

Aménagements et équipements de l'aire d'accueil

Au titre des ouvrages immobiliers :

- 1 bâtiment administratif meublé d'une surface de 89m² comprenant 1 salle d'animation, 2 bureaux, 1 accueil, 1 salle PMI³ et des sanitaires
- 2 bâtiments sanitaires d'une surface de 70m² composés de 16 WC, 8 douches et lavoirs attenants
- 1 logement gardien de type mobile home meublé de 34 m² avec terrasse de 15m² environ
- 1 école maternelle meublée de 100 m² environ
- 1 local à poubelle
- 1 espace tri sélectif
- 1 espace collecte des encombrants

¹ Gestion Locative

² Gestion Sociale

³ Protection Maternelle et Infantile

Au titre des biens et équipements

- 7 conteneurs poubelles
- 10 bornes de raccordement en fluides
- 3 lampadaires sur mât avec interrupteur automatisé
- 1 système portail de régulation des entrées/sorties

Descriptif de l'aire d'accueil

L'accueil prévu sur cette aire est de 40 places-caravanes.

Le terrain est équipé de sanitaires (WC, douches) et de 10 bornes comportant chacune 4 prises d'eau et 4 prises de courant.

Date de mise en service et de prise de gestion de l'aire

Créée par la ville d'Aix en Provence, l'aire de stationnement est ouverte au public depuis le 1^{er} juillet 1989. La ville d'Aix en Provence transfère l'aire d'accueil à la Communauté d'agglomération d'Aix en Provence à compter du 1^{er} janvier 2001.

ALOTRA gère et anime cette structure par voie de convention avec la CAPA, depuis le 1^{er} février 2004.

Par délibération du 25 juin 2004, le Conseil Communautaire se prononce favorablement sur le principe de la gestion déléguée de l'aire d'accueil des gens du voyage.

ALOTRA obtient la délégation de service public à compter du 1^{er} janvier 2005 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2009, puis une prolongation de délégation du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2010.

En décembre 2010, ALOTRA est retenue pour la nouvelle DSP pour la période de 2011/2017.

Accueil du public et temps de séjour :

L'accueil des caravanes est assuré **du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 et le samedi de 9h à 12h**. L'aire d'accueil est fermée du samedi 12h au lundi 7h30 et également les jours fériés.

Le **temps de séjour annuel est de 5 mois**. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jours consécutifs est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

Les bureaux administratifs sont ouverts de 9 h à 12 h30 et de 13 h 30 à 18 h 30 du lundi au vendredi (fermeture à 17 h le vendredi). Le relais est assuré par l'agent d'astreinte.

Organisme responsable de gestion :

ALOTRA

Association pour le Logement des Travailleurs
33, boulevard du Maréchal Juin 13 004 MARSEILLE
Tél. : 04 91 18 01 80 Fax : 04 91 18 01 88

Son Président : Henri RIEU

Son Directeur général : Marc JEANJEAN

Organisme chargé des missions sociales

ALOTRA a obtenu pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2014, après dépôt d'un nouveau projet social, un agrément par la CAF dans le cadre d'un agrément centre social obtenu pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2010. Cet agrément après dépôt d'un projet social 2011-2013 a été prolongé pour 4 années par la CAF jusqu'en 2014.

II-LES DONNEES COMPTABLES 2012

A. REGIME FINANCIER ET DES BIENS

1. Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public

1.1 Dépenses et évolution

	2011	2012	%	Observations
60 ACHATS	61 512	68 102	11%	
Achats d'études et de prestations de services				
Achats non stockés (eau,électricité...)	49 801	57 016	14%	Hausse 20,5% dépenses en eau Hausse 10% dépenses en électricité
Achats non stockés (fioul, gaz...)	310	1 725	456%	
Fournitures d'entretien et de petit équipement	4 680	2 377	-49%	
Fournitures administratives/animation	6 210	6 583	6%	
Autres fournitures	511	401	-22%	
61 SERVICES EXTERIEURS	13 565	14 142	4%	
Sous traitance générale	0	265		
Locations mobilières et immobilières	2 179	2 188	0%	
Entretien et réparation	8 243	8 396	2%	
Assurances	2 250	2 454	9%	
Documentation	449	399	-11%	
Divers	444	440	-1%	
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	9 912	13 425	35%	
Rémunérations d'intermédiaires et honoraire	3 588	8 787	145%	Prestations d'animation diverses
Publicité, Publications	242	517	114%	
Déplacements, missions et réceptions	2 898	1 081	-63%	
Frais postaux et de télécommunication	3 055	2 898	-5%	
Services bancaires	129	142	10%	
63 IMPOTS ET TAXES	11 385	13 630	20%	
Impôts et taxes sur rémunérations	11 121	13 237	19%	
Autres impôts et taxes	264	393	49%	
64 CHARGES DE PERSONNEL	154 611	171 169	11%	
Rémunérations du personnel	105 408	115 805	10%	Plusieurs remplacements sur le poste d'agent d'animation
Charges sociales	48 531	54 347	12%	
Autres charges de personnel	672	1 017	51%	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	25 005	36 660	47%	
Charges de structure	25 005	25 000		25000€ (Cf,Convention 2011/2017)
Autres charges		11660		Projets spécifiques d'animation dont manifestation théâtrale
66 CHARGES FINANCIERES	5	0		
Intérêts des emprunts	5	0		
Autres charges financières				
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 705	103	-97%	
68 DOTATION AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, ENGAGEMENTS	3 632	6 044	66%	
Dotation aux amortissements	2 782	4 846	74%	Amortissement véhicule
Dotation aux provisions	850	1 198	41%	
Dotation pour réserve de trésorerie				
TOTAL DES CHARGES	283 332	323 275	14%	

	2011	2012	Ecart
Aire d'Accueil Le REALTOR	283 332 €	323 275 €	+ 14 %

1.2 Recettes et évolution

	2011	2012	%	commentaires
70 VENTES PRODUITS FINIS, PRESTATIONS SERVICES	41 451	48 470	16,93%	
Marchandises	0	0		
Prestations de services (droit d'usage)	40 138	47 390	18,07%	Hausse du taux d'occupation
Produits des activités annexes*	1 313	1 080	-17,75%	Dont 720 € de cotation adhérents
74 SUBVENTION D'EXPLOITATION	222 245	235 188	5,82%	
Crédits spécifiques POLITIQUE DE LA VILLE	0	0		Pas de financement en 2012
ETAT (droit commun service à préciser)	63 576	63 576	0,00%	
AGAA Réaltor	63 576	63 576	0,00%	
COLLECTIVITES TERRITORIALES	94 834	105 665	11,42%	
Département CG 13	7 754	10 494	35,34%	Projet spécifique de 3000€
CPA Aire GDV Aix en Provence	87 080	89 301	2,55%	Selon convention
CEJ Aix en Provence	0	5 870		
ORGANISMES SEMI-PUBLICS	63 835	65 947	3,31%	
CAF Centre Social	5 803	5 995	3,31%	Revalorisation annuelle
CNAF	58 032	59 952	3,31%	Revalorisation annuelle
75 AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE				
76 PRODUITS FINANCIERS				
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion				
Sur exercices antérieurs				
78 REPRISE SUR AMORT. ET PROVISIONS	0	8 682		Reprise de fonds dédiés (7850€ sub CUCS) + provision pour imprévus
79 TRANSFERT DE CHARGES	4 275	9 274	116,94%	Remboursement FONGECIS (7890€) + Avantages nature (775€ mobilhome) + Versement IJSS (508€)
TOTAL DES PRODUITS	267 972	301 614	12,55%	

*annexes : adhésion, photocopies, fax, timbres, cartes téléphoniques, divers

	2011	2012	Ecart
Aire d'Accueil Le REALTOR	267971 €	301 614 €	+ 12,55%

	2011	2012	Ecart
Résultat global (Recettes d'exploitation – dépenses d'exploitation)	-15 361€	- 21 661€	+ 41%

2. Méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus

Les factures sont comptabilisées et imputées dans les comptes comptables correspondant, à l'exception de :

Objet	Calcul correspondant
Adhésion FNASAT	2638 € / 6 (nombre d'aires gérées par Alotra)= 440 €

3. Etat des variations du patrimoine immobilier

Site	Variation de la valeur immobilière en €
Aire du Réaltor	Zéro

4. Situation des biens et immobilisations

Description des immobilisations :

Un véhicule utilitaire Peugeot Partner
2 ordinateurs fixes équipés
1 ordinateur portable équipé

Programme d'investissement :

Renouvellement des matériels à la date de leur mise hors service.

5. Suivi du programme contractuel d'investissements

Suivi du programme contractuel d'investissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public:

Néant

Méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation :

Les investissements Alotra s'amortissent selon la méthode linéaire.

5 ans pour les ordinateurs fixes

7 ans pour le véhicule

6. Etat des autres dépenses de renouvellement réalisées

Sans objet

7. Inventaire des biens désignés au contrat

Biens de retour à ALOTRA (: matériel acheté par ALOTRA) :

- Photocopieuse.
- Ordinateurs
- Imprimantes
- Outillage

Bien de reprise par la CPA :

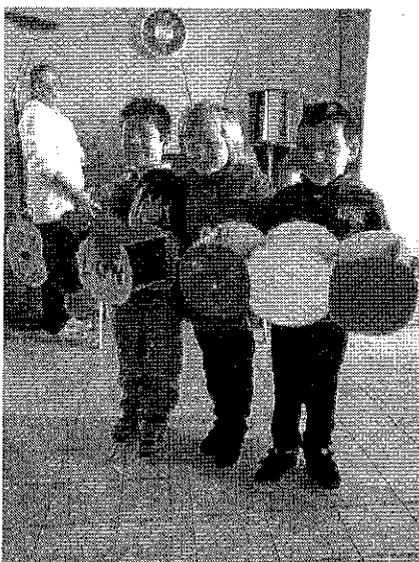
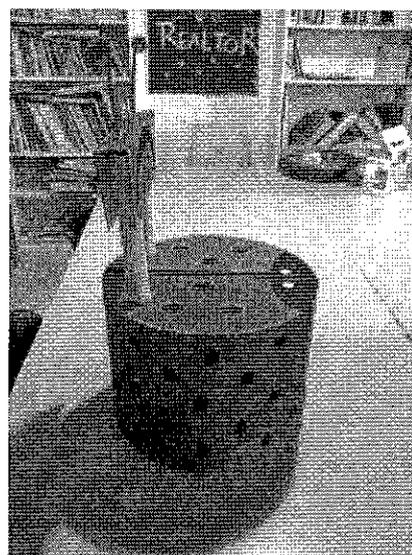
- Mobilier (Cf. Constat d'huissier - Annexe 18 de la DSP)
- Le véhicule Peugeot Partner (Cf. annexe 19 de la DSP)

8. Engagements à incidences financières

Néant

9. Etat des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien

Alotra ne provisionne pas les travaux d'entretien courant, ce poste n'apparaît d'ailleurs pas au Cadre Financier de Référence de la convention en cours.



B. PERSONNEL ET ENTRETIEN**1. Effectifs du délégataire**

Les effectifs du délégataire affectés à l'exécution de la présente convention, avec la liste nominative du personnel du service délégué, leurs qualifications et leurs rémunérations.

	Noms	Statut	Qualification	Période exercée en 2012
POSTE 1 / 1 ETP				
Gestionnaire locative	Nathalie GARDETTE	CDI	Niveau BAC	Du 01/01 au 31/12/12
POSTE 2 / 1 ETP				
Gestionnaire sociale	ZOZI Julie	CDI	Conseillère Economique Sociale et Familiale	Du 01/01 au 31/12/12
Poste 3 / 1 ETP				
Agent d'animation	Michel MOUNIE	CDI	Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse et de l'Education Populaire – en formation CAFDES	Du 01/01/2012 au 30/06/2012
	Lucie ARCUSET	CDD	Préparation du Diplôme Assistante de service social BAFA	Du 10/07/2012 au 31/08/2012
	Kadidja CONTINI	CDI	Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse et de l'Education Populaire	Du 04/10/2012 Au 17/12/2012
Poste 4 / 1 ETP				
agent d'entretien et de maintenance /Astreintes	Michel MEYER	CDI	Sans qualification	Du 01/01 au 31/12/12
	Yves FABRE-MATTEI	CDI	Niveau CAP	Du 01/01 au 06/07/12
	Arnaud DELEMER	CDI	Niveau BAC	Du 25/08 au 21/12/12

La formation du personnel est une des priorités d'ALOTRA pour répondre aux besoins du public. Les salariés développent par la formation des compétences pour mieux comprendre les évolutions de la société et agir sur elles, avec les usagers des services. Les temps de formations sont aussi des lieux de confrontations et de découvertes réciproques où les acteurs d'un même champ d'intervention se rencontrent.

- Mr MOUNIE a commencé en mai 2011 une formation en cours d'emploi pour obtenir un CAFDES⁴, dans le cadre d'un financement FONGECIS.
- Mlle ZOZI participe depuis décembre 2011, à des séances d'analyse de la Pratique, inscrites dans le plan de formation ALOTRA 2011/2012.

La stabilité de l'équipe d'intervention n'a pas été acquise en 2012.



⁴ CAFDES : Certificat d'Aptitude à la Fonction de Directeur d'Etablissement Social.

2. Travaux réalisés en 2012

Types de travaux	Périodicité	Dates de réalisation	2012			2013		
			Entretien courant	Renouvellement réalisé	Modernisation	A entretenir	A renouveler	A moderniser
Nettoyages								
Nettoyage et désinfection des sanitaires collectifs	3 fois par jour	365 jours par an	X				X	
Nettoyage des locaux administratifs	Matin	5 fois /semaine	X				X	
Nettoyage et désinfections des containers à déchets	Après-midi	5 fois/semaine	X				X	
Nettoyage des abords de l'aire, dans un périmètre de 50 mètres à l'extérieur des limites	quotidien	Tous les jours	X				X	
Nettoyage des locaux techniques et des installations de chauffage	1 fois par semaine	Tout au long de l'année	X				X	
Nettoyage quotidien de l'aire d'accueil	Matin et soir	365 jours par an	X			X		
Voie et réseaux								
Travaux de nettoyage et d'entretien des grilles avant réseau, collecteur principal, débouchage de l'ensemble des canalisations	3 fois par an	Janvier, juillet, décembre 2012		X			X	
Entretien des travaux d'évacuation d'eaux usées jusqu'au droit des murs de fondation des bâtiments	Selon les besoins	Néant		X		X		
Curage du réseau d'eaux usées	1 fois par an	décembre 2012		X			X	
Entretien des fosses septiques et des bacs à graisse	2fois/an	Avril, décembre 2012		X			X	

Toitures								
Entretien des gouttières, caniveaux béton, événements en toiture	1 fois par an	Néant					X	
Vérification des accessoires, nettoyage des anti-feuilles sur les tuyaux de descentes des eaux pluviales	1 fois par an	Automne 2012		X			X	
Remplacement partiel d'élément de couverture	Selon besoins	Néant						X
Peinture								
Entretien des façades	Selon besoins	Néant						X
Reprise des peintures sur les éléments des ouvrages	1 fois par an	Néant		X				X
Entretien des peintures sur plafond, parois, menuiserie,...	1 fois par an	Juillet 2012		X				X
Traitement anti-rouille et finition sur ouvrage métallique	1 fois par an	Juin 2012		X				X
Traitement galvanisation à froid sur ouvrages galvanisés	Selon besoins	Néant en 2012						X
Maçonnerie								
Reprise de scellements ou calfeutrements	Selon besoins	Néant en 2012						X
Réfection partielle d'appuis ou marches d'accès aux locaux	Selon besoins	Néant en 2012						X
Plomberie / Sanitaire								
Remplacement et entretien de robinetterie, bouton poussoir, tuyaux de chasse, mécanismes de WC, vanne d'arrêt sur WC...	Selon besoins	2 poussoirs presto en décembre 2012		X			X	
Remplacement et entretien des robinets, robinetterie mélangeuses eau sur éviers et lavabos, remplacements d'accessoires de vidanges sur éviers et lavabos, remplacements éléments d'étanchéité	Selon besoins	Changement de plusieurs robinets au cas par cas en 2012					X	
Remplacement de comptage eau froide/eau chaude	Selon besoins							X

Electricité							
Vérifications et remplacement des prises électriques, interrupteurs, néons, douilles, hublots étanches, ampoules et platines de candélabres et ampoules des locaux	Selon besoins	De nombreuses fois durant l'année 2012		X			X
Remplacement de disjoncteurs de réarmement et boîtier étanche, vérification et remplacement de porte de fermeture de coffrets électriques	Selon besoins	2 disjoncteurs en 2012		X			X
Remplacement des consommables	Selon besoins	Tout au long de l'année	X				X
Contrôle des installations électriques	1 fois par an	Qualiconsult 27/01/12		X			X
Système de chauffage							
Entretien de la ventilation mécanique centralisée et du système de chauffage	1 fois par an	Société E.C.B en mars 2012		X			X
Contrôle réglementaire périodique	1 fois par an	Société E.C.B en mars 2012		X			X
Espaces verts							
Débroussaillage de l'aire et des abords	1 à 2 fois par an	D'avril à juin et en décembre 2012		X			X
Divers							
Vérification, entretien, graissage des organes d'ouverture (charnières)	Selon besoins	Réparation de différentes charnières de portes de douches et pose de plaque acier sur différentes portes WC en 2012		X			X
Changement de vitrerie	Selon besoins	néant				X	
Entretien des revêtements de sols intérieurs	Selon besoins	néant				X	

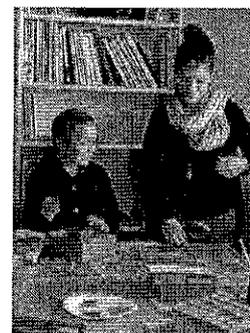
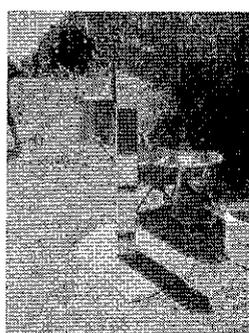
Contrôle et entretien du portail de l'aire (système de glissière)	Selon besoins	néant		X			
Entretiens et réparation de l'enclos des containers à poubelles	Selon besoins	néant en 2012		X			X
Vérification, entretien et remplacement des éléments de quincaillerie	Selon besoins	néant en 2012					X
Entretien de la clôture et des merlons	Selon besoins	néant	X			X	
Entretien du mobil home du gardien	Selon besoins	néant	X				X
Remplacement des étendoirs	Selon besoins	Remise de 2 poteaux			X	X	

3. Autres travaux réalisés CPA/ALOTRA en 2012

Travaux réalisés par la CPA	Travaux réalisés par ALOTRA
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un emplacement pour encombrants Tri sélectif Dératisation générale 	<ul style="list-style-type: none"> Remplacement d'un poteau gabarit à l'entrée de l'aire par entreprise Sud art en juillet 2012. Réfection de différentes portes de WC et douches courant 2012. Pose d'une nouvelle barrière au bloc sanitaire. Changement de 2 chauffe eau en décembre 2012.

4. Adaptations à envisager en 2013

Travaux à envisager	Commentaires
<ul style="list-style-type: none"> Réfection extérieur en peinture du bloc sanitaire 2 Peinture des douches Peinture sol du bloc sanitaire 1 	- 2ème trimestre 2013



III. L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

A. ACTIONS DE GESTION

1. Moyens techniques

1.1. Etat des biens et des installations

<i>Contrôles effectués</i>	<i>dates</i>	<i>Prestataires</i>
Installations Electriques	27/01/2012	QUALICONSULT
Extincteurs	19/07/2012	KNOCK OUT AMI Extinctions
Eau	Eté 2012	Ville d'Aix en Provence

<i>Assurances</i>	<i>Dates</i>	<i>Prestataires</i>
Multirisques professionnels	01/01/2012 au 31/12/2012	ALLIANZ Cabinet CARREGA

<i>Entretien / Réparations / Commandes</i>	<i>Entreprises</i>
Contrôle des installations électriques	QUALICONSULT
Contrôle des extincteurs	KNOCK OUT AMI Extinctions
Travaux électriques	ECB
Fosses septiques	BAEZA ASSAINISSEMENT
Désinsectisation	HYGIENE PARTENAIRES/ABAIPRO
Plomberie	SUD ART
Serrurerie	ABC Dépannage
Papeterie	LYRECO
Produits entretien	CHIMINVEST PHEMTECHNOLOGIES

1.2. Partenariat

Noms	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
Protection maternelle Infantile	Conseil général	Coordination	- Permanences médicales mensuelles Suivi des enfants des gens du voyage - Atelier diététique	Fin des consultations en février 2012 suite à des problèmes de sécurité constatés avec l'accueil de public non voyageur. Non renouvellement de la convention partenariale.
Ecole	Education nationale	Coordination	Ecole maternelle sur le site Préscolarisation des enfants Mise à disposition d'une salle les mercredis et les vacances scolaires	Convention signée

ACCES	Association	Réalisation d'actions concrètes de prévention	Interventions sur la thématique prévention Sida santé dépendance	Convention signée Mais association en cessation d'activité courant 2012
TAKTIL	Association	Réalisation d'actions concrètes	Atelier bien-être pour les femmes, masso-relaxation.	Prestataire de service
HYGIA	Association	Réalisation d'actions concrètes	Atelier bien-être pour les femmes, Socio esthétique.	Prestataire de service
Atelier Jasmin	Association	Réalisation d'actions concrètes	Confections de costumes pour le carnaval d'Aix en Provence	Prestataire de service
SKA BARRE	Association	Réalisation d'actions concrètes	Initiation au monde du cirque et spectacle	Prestataire de service
Les Crapules	Association	Spectacle de fin d'année	Animation par un magicien clown	Prestataire de service
Pôle Insertion RSA ⁵	Conseil général 13	Agrément RSA Agrément Domiciliation RSA	Contractualisation RSA Domiciliations des bénéficiaires du RSA	Convention signée
Peuple et Culture	Association	Réalisation d'actions culturelles	Projections cinématographiques en extérieur et débats.	Prestataire de service
ADIE	Association	Soutien logistique et aides financières aux micro-entrepreneurs	RDV ponctuel avec des voyageurs en micro-entreprise, désireux de financer un projet.	Convention signée
BIBLIOBUS	Bibliothèque municipale	Réalisation d'actions concrètes	Mises à dispositions d'ouvrages et lectures de contes pour enfants.	Convention signée
3 PETITS POINTS	Association	Réalisation de petits films	Création d'une vidéo à partir de dessins	Prestataire de service
A vos cartons	Association	Réalisation d'objets en carton	Animation d'ateliers écologiques	Prestataire de service

⁵ Revenu Solidarité Active

L'usine à Gaz	Association	Réalisation d'actions concrètes	Ateliers de créations diverses dont les accessoires du carnaval.	Prestataire de service
ASTI	Association	Accompagnement scolaire	Soutien scolaire pour les enfants de 6 à 11 ans	Convention signée
D'ICI OU D'AILLEUR	Association	Réalisation d'actions concrètes	Représentation d'une pièce de théâtre sous chapiteau	Prestataire de service
PREVENTION ROUTIERE	Comité départementale des B du R	Réalisation d'actions concrètes	Projection et atelier de sensibilisation	Prestataire de service



1.3. Agréments

Agréments	Institutions	dates
Centre social	CAF 13	01/01/2011 au 31/12/2014
Accueil de Loisirs Sans Hébergement	Direction Régionale Jeunesse et Sport	26/08/2011 au 03/09/2012 Renouvellement jusqu'au 31/08/2013
Domiciliation RSA	Préfecture et DDCS	15/10/2012 au 15/10/2015
Accès professionnel par internet	CAF Professionnel 13	Depuis 05/03/2009

2. SERVICES EFFECTIFS

2.1. La fréquentation de l'aire

Définitions :

- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes différentes, petites et grandes, sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* : Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes (petites et grandes) présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes annuelles maximum x 100.

Chiffres au 31/12/2012 :

	ALOTRA - DSP 1						ALOTRA - DSP 2	
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de caravanes	269	260	294	430	320	336	239	263
Nombre total de personnes accueillies	751	736	739	983	854	846	687	736
Nombre de familles accueillies	220	196	220	318	262	268	202	226
Taux d'occupation annuel (%)	73	58	47	55	61	75	64	75
Nombre moyen journalier de caravanes	29	23	19	22	25	30	26	30
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	38	30	23	19,5	28	32	39	42

Le taux d'occupation est de 75%, ce qui est supérieur de 11 % par rapport à 2011. Meilleur taux sur les DSP 1 et 2.

Ceci s'explique en trois points :

- premièrement, les maires des communes environnantes sont de plus en plus strictes sur les stationnements illicites des voyageurs et font intervenir les forces de l'ordre ;
- deuxièmement, suite à l'expulsion au mois de juillet 2012, des familles Roms du terrain attenant à l'aire d'accueil, le taux d'occupation a augmenté sur une période qui en principe était la plus basse.

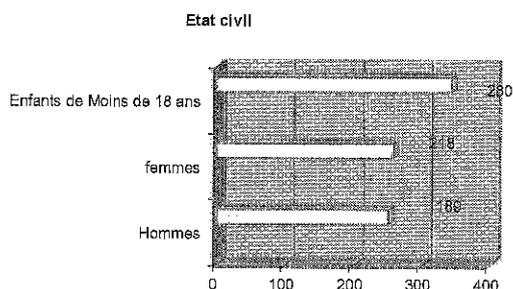
Notre gestion est depuis plus saine et les usagers apprécient de retrouver un environnement plus propre et plus calme.

- Nous constatons également que la durée moyenne de séjour a elle aussi augmenté en jours (+ 3 jours par rapport à 2011).

Malgré l'instabilité de l'équipe d'animation et le contexte environnementale, la qualité de gestion a été maintenue, ce qui a permis une bonne fréquentation de l'aire d'accueil pour cette année 2012.

Etat civil

	ALOTRA DSP 1						ALOTRA DSP 2	
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Hommes	209	190	208	304	239	249	189	213
Femmes	207	189	204	297	256	256	218	240
Enfants de moins de 18 ans	335	357	327	382	359	341	280	283
Nombre d'adultes	416	379	412	601	495	505	407	453

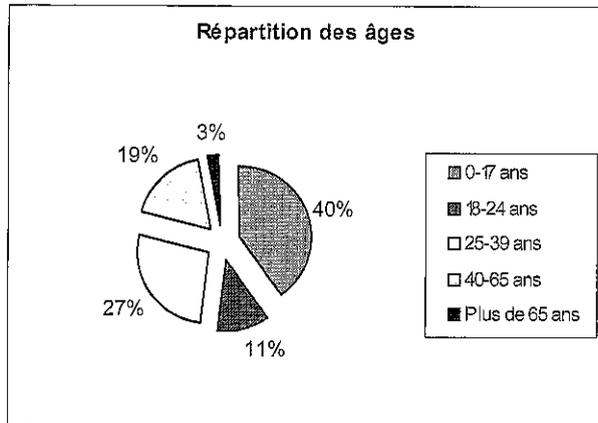


Composition des ménages

	ALOTRA DSP 1						ALOTRA DSP 2	
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Isolé	16	10	25	32	23	21	16	22
Isolé + 1	4	2	1	0	2	3	6	5
Isolé + 2	3	1	1	2	2	5	5	6
Isolé + 3	0	0	1	0	2	2	2	2
Isolé + 4 et plus	0	0	0	1	0	0	-	2
Couple	48	34	45	110	70	77	42	47
Couple + 1	43	41	42	49	52	57	38	41
Couple + 2	57	45	47	63	53	58	49	63
Couple + 3	31	37	40	48	44	32	30	29
Couple + 4 et plus	18	26	18	13	14	13	14	9

Age des usagers

	ALOTRA DSP 1						ALOTRA DSP 2	
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
0 – 17 ans	335	357	327	382	359	341	280	283
18 – 24 ans	97	62	73	114	104	94	61	84
25 – 39 ans	160	170	177	281	200	230	179	163
41 – 65 ans	128	125	143	184	165	159	139	170
Plus de 65 ans	31	22	19	22	26	22	28	36



Commentaire :

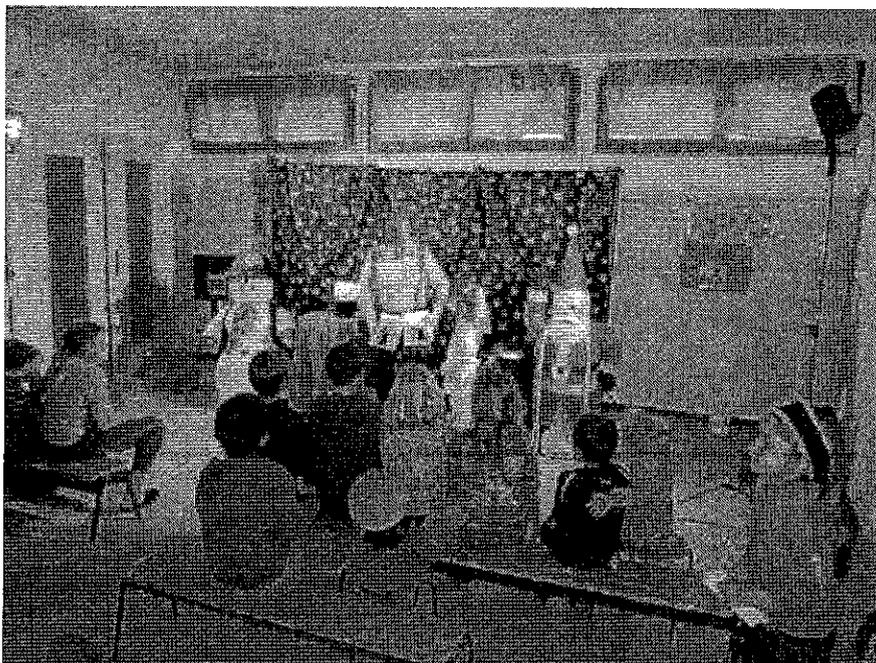
On a à faire à une population jeune. La moitié du public accueilli est constituée d'enfants.

A l'âge de la retraite, les gens du voyage se sédentarisent et les personnes âgées sont peu nombreuses à fréquenter l'aire d'accueil des gens du voyage.

Caractéristiques socio-économiques

Le mode de vie des voyageurs s'accommode évidemment mal des activités salariées et peu les pratiquent. Si l'exercice d'un métier est souvent lié à l'appartenance d'un groupe, en général les voyageurs ont des activités polyvalentes et diversifiées qui leur confèrent une grande adaptabilité aux opportunités du marché.

Les voyageurs relèvent pour la plupart du régime général des travailleurs indépendants et ont le statut de commerçant ou d'artisan. Ils doivent donc s'inscrire pour leurs activités professionnelles auprès de la Chambre de Commerce ou des métiers, ce qui n'est pas toujours le cas compte tenu des obligations financières qui en découlent et qu'ils ne peuvent pas toujours assumer en fonction des revenus de leurs activités. Les ressources sont souvent complétées par des allocations telles que les prestations familiales, le RSA, AAH⁶, l'allocation spéciale vieillesse.



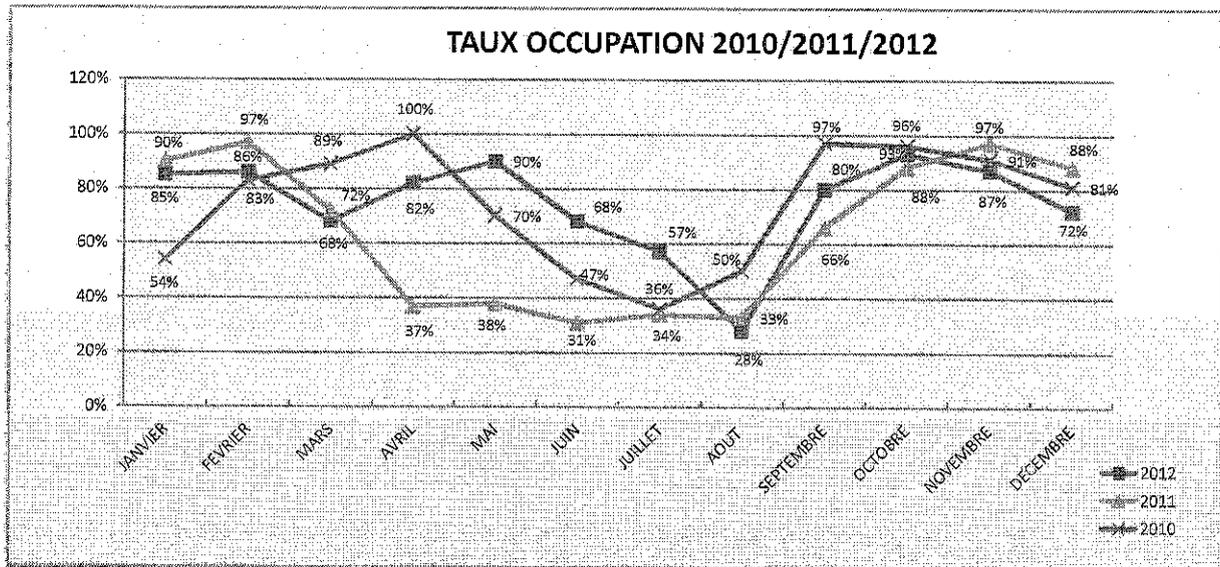
⁶ Allocation Adulte Handicapé

AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE DU REALTOR

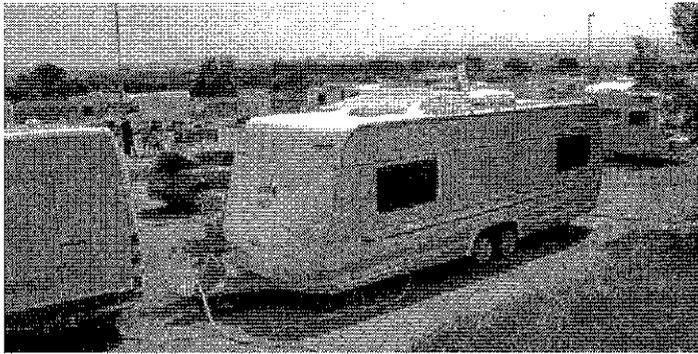


OCCUPATION JOURNALIERE EN 2012

2012	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Total	Moyenne mensuelle	Taux occupation	
JANVIER	34	34	36	37	37	37	35	35	34	29	32	34	30	30	30	33	32	32	33	34	34	34	32	32	37	37	36	36	36	36	38	1056	34	86%	
FEVRIER	37	37	35	35	35	33	34	34	33	35	34	34	36	36	36	33	33	33	33	36	36	36	36	36	34	34	35	34	29			1002	35	86%	
MARS	30	29	29	29	29	31	34	32	29	28	28	25	25	25	24	30	30	30	33	31	27	23	23	23	22	22	21	23	25	25	838	27	68%		
AVRIL	25	25	25	26	28	26	25	25	25	28	37	36	38	37	37	39	38	40	37	36	35	34	35	35	35	35	34	34	34	35	978	33	82%		
MAI	35	36	36	39	39	39	39	39	39	39	39	33	33	36	38	38	38	39	39	39	38	38	38	37	36	34	34	33	27	25	26	1121	36	90%	
JUIN	25	23	22	22	19	18	17	17	15	15	24	26	29	35	34	32	32	34	34	34	32	31	31	31	34	32	32	32	32	26	820	27	68%		
JUILLET	26	20	27	28	23	19	19	19	25	24	23	21	27	27	31	27	26	26	26	26	21	21	21	21	21	21	21	17	17	17	705	23	57%		
AOÛT	17	17	17	15	15	12	13	11	11	10	9	9	5	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	15	19	19	24	25	341	11	28%
SEPTEMBRE	26	26	29	31	30	30	29	30	30	30	31	32	32	31	30	30	33	33	34	33	32	32	32	37	37	37	37	36	34	34	958	32	80%		
OCTOBRE	34	32	34	38	38	36	36	33	35	35	35	36	36	36	34	36	40	40	40	40	40	40	40	38	38	40	40	40	38	35	35	1148	37	93%	
NOVEMBRE	35	36	36	36	37	35	35	35	34	35	35	36	36	36	36	36	36	36	36	37	38	34	34	34	34	31	31	31	30	32	1043	35	87%		
DECEMBRE	32	32	31	31	31	30	30	30	30	31	32	32	31	25	25	25	26	30	30	28	28	26	26	26	26	28	29	28	28	28	30	895	29	72%	
Total sur l'année																	10905	30	75%																



AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE DU REALTOR



2.2. Accueil

Définition :

Un usager est un voyageur qui passe obligatoirement par l'accueil pour bénéficier d'un service.

Un adhérent est une famille qui adhère aux activités de cet équipement.

Un participant est une personne (enfants, adolescents ou adultes) qui participe à une activité proposée.

	2010	2011	2012
Nombre d'usagers	845	647	747
Nombre d'adhérents	80	80	80
Nombre participants	2420	2520	1930

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») **et par l'animation globale** menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux.

L'aire d'accueil du Réaltor est aujourd'hui le seul équipement aménagé, géré et animé sur le Pays d'Aix (A noter : des projets de création de nouvelles aires sont en cours). Les 40 places disponibles ne peuvent répondre seules aux besoins du passage et du stationnement des Gens du Voyage sur ce territoire.

L'année 2013 annonce l'arrivée d'une nouvelle aire d'accueil des gens du voyage sur le territoire de la CPA, sur la commune de Fuveau. Ouverture prévue pour le 1^{er} trimestre, au nombre de 23 emplacements par famille.

L'aire du Réaltor remplit son rôle d'accueil auprès des Gens du Voyage. Elle reste un lieu ressource où les familles trouvent des avantages multiples (tissu économique important, aire d'accueil située sur un carrefour de voyages ...).

L'Aire de Stationnement poursuit son rôle d'accueil auprès des Gens du Voyage en assurant des relations constantes avec notamment **les Services de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence**, mais aussi avec les autres partenaires concernés tels que les services sociaux de proximité, pour intervenir, si besoin, conjointement sur des difficultés éventuelles que pourrait poser le séjour des Gens du Voyage sur l'agglomération.

2.3. La gestion quotidienne de l'aire

Pour une organisation complète de la gestion de chaque aire, ALOTRA pose les principes suivants:

- L'aire d'accueil est un équipement public et un lieu de vie et de séjour pour des enfants, des adultes et des familles différentes.
- C'est un lieu respectueux des droits et des devoirs des populations qui y sont accueillies.
- C'est un équipement de service public dont les critères qualité sont au cœur de son activité.
- C'est un outil qui permet l'accompagnement social, socio-éducatif et l'insertion sociale des personnes et familles qui y sont accueillies.
- L'aire d'accueil est destinée exclusivement aux gens du voyage non sédentarisés.
- C'est un espace qui est géré par une équipe et encadré par un règlement intérieur et des horaires d'ouverture et de fermeture.

Au titre de **la gestion** de l'aire d'accueil, ALOTRA est chargée :

- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du règlement intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'aire d'accueil.

L'**accueil** des usagers est un temps important car il permet :

- De s'assurer que la famille répond bien aux conditions d'admission sur l'aire (cf. être « voyageur », c'est-à-dire être détenteur d'un titre de circulation ou assimilé, et à titre exceptionnel les caravaniers non titulaires d'un titre de circulation),
- De lui présenter l'aire et l'emplacement qui lui sera réservé afin que la famille puisse se déterminer quant à son séjour sur l'aire concernée ;
- D'informer les familles sur les règles de fonctionnement de l'aire (cf. explications, remise du règlement intérieur) et la vie locale (services publics, modalités d'inscription à l'école...);
- D'assurer son installation sur un emplacement adapté ;
- De remplir les formalités administratives d'usage (enregistrement des familles nouvellement arrivées, vérification des titres de circulation et dépôt des cartes grises en garantie, établissement de la fiche signalétique par famille ...).

2.4. Gestion en termes d'entretien et de sécurité

ALOTRA se charge de **l'entretien courant et des menues réparations des installations** mises à disposition sauf si elles sont occasionnées par vétusté, malfaçon ou vice de construction. Un entretien quotidien des bureaux administratifs et du local social est effectué. Le terrain dans sa globalité bénéficie d'un entretien régulier.

Le fonctionnement et l'entretien régulier des équipements et des espaces collectifs demandent notamment :

- de prévoir et d'effectuer si besoin la remise en état de l'emplacement avant chaque nouvelle installation,
- l'intervention autant que de besoins du service technique et de maintenance du siège, en soutien à l'agent d'entretien affecté sur le site.

ALOTRA procède à un suivi attentif du **respect des règles de sécurité et d'hygiène**.

ALOTRA est très vigilante quant à l'installation des véhicules tracteurs et caravanes sur le site, de façon à ce que soient scrupuleusement respectées les consignes relatives aux règles de sécurité (à titre d'exemple, pour une évacuation rapide en cas d'incendie).

Afin d'éviter des problèmes sanitaires, ALOTRA est très soucieuse du nettoyage au minimum trois fois par jour, et de la désinfection des sanitaires collectifs. **Responsabiliser les gens du voyage** dans l'utilisation et le respect des équipements est aussi un axe d'intervention privilégié et développé par ALOTRA. Une clef est remise aux familles qui utilisent le bloc sanitaire situé au fond de l'aire d'accueil.

Indiquons que d'une façon générale, le bon entretien de l'aire, le souci d'une application effective du règlement intérieur et la qualité des relations que le gestionnaire sait entretenir avec les gens du voyage apparaissent être les trois éléments liés et déterminants pour une gestion efficace d'une aire d'accueil.

2.5. Respect du règlement intérieur

Le respect du règlement intérieur est déterminant pour le bon fonctionnement d'une aire d'accueil. Le règlement intérieur ordonne sur l'aire d'accueil les rapports des usagers entre eux et avec la collectivité. Il est déterminé de manière claire et précise et de façon à en faciliter la compréhension et l'application par tous :

- **Les règles de vie en collectivité** : bruit, hygiène, circulation des véhicules, responsabilité parentale, relations entre usagers et avec le personnel intervenant sur le terrain ...
- **Les obligations réciproques** : respect des règles de fonctionnement en contre partie de la mise à disposition par la collectivité d'un emplacement et de ses services.
- **Les modalités de perception** des droits d'usage et leur montant.
- **Les horaires d'accueil** : les bureaux sont ouverts tous les jours de 9 heures à 12h30 et de 13h30 à 18 h 30 et le samedi de 9 H à 12 H par le gardien.
- **La durée maximum de séjour** et les délais minimums entre deux séjours.
- **Les sanctions encourues** en cas de non respect des règles établies.

Notamment des notions comme « le respect », « l'honneur » ou celles liées à la place de l'individu au sein de la communauté prennent là un sens singulier. Leur compréhension est déterminante pour développer des modalités d'intervention adaptées. Toutefois, elle ne doit pas se confondre avec un pseudo empathie menant à un manque de vigilance dans le respect du règlement intérieur, mais renvoie aux compétences du gestionnaire (savoir-être et savoir-faire).

L'application effective du règlement intérieur étant déterminante pour le bon fonctionnement de l'aire d'accueil, une attention soutenue et vigilante quant à son respect est l'un des axes majeurs de l'action d'ALOTRA. Des notions comme « le respect », « l'honneur » ou celle liée à la place de l'individu au sein de la communauté prennent là un sens singulier. Leur compréhension est déterminante pour développer des modalités d'intervention adaptées et efficaces. Le règlement intérieur est affiché, remis avec les explications nécessaires à chaque famille lors de son arrivée sur l'aire.

Afin d'éviter la sédentarisation de familles et donc de préserver la vocation de passage de l'aire d'accueil, ALOTRA est particulièrement attentif au **respect du temps de séjour** indiqué dans le règlement intérieur. Le respect du temps de séjour est l'un des points déterminants permettant un respect effectif du règlement intérieur dans sa globalité, et donc le bon fonctionnement de l'aire.

ALOTRA fait respecter une durée de séjour maximum de 5 mois par an sachant qu'un séjour ne peut excéder 3 mois et qu'entre deux séjours une interruption de 30 jours s'impose. Afin de faciliter le respect cette durée du temps, ALOTRA informe les familles dès leur accueil que l'aire est un lieu de passage, et donc avec une durée de séjour limitée qu'il faudra impérativement respecter.

L'expérience montre que lors de cet accueil, il n'est d'ailleurs pas inutile :

- De solliciter la famille sur la date projetée de son départ même si elle n'en a aucune idée lors de son arrivée,
- De lui signifier alors qu'il sera nécessaire de préparer ce départ bien avant la date limite de son séjour et qu'ALOTRA peut d'ailleurs l'aider si besoin à trouver de la place sur une autre aire.

Précisons encore que durant le séjour et lors de ces contacts réguliers auprès des « voyageurs », ALOTRA s'informe de leur date prévisionnelle de départ ou de son changement éventuel. Enfin, un courrier d'information rappelant la date limite de séjour est systématiquement remis 15 jours avant l'échéance.

Durée moyenne de l'accueil (en familles) :

	ALOTRA - DSP 1						ALOTRA - DSP 2	
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Moins de 1 mois	109	120	169	258	169	162	103	115
De 1 à 2 mois	73	49	41	44	68	72	44	51
2 à 3 mois	23	16	4	11	21	21	38	35
3 à 4 mois	15	11	6	5	4	13	15	14
4 à 5 mois	0	0	0	0	0	0	2	10
5 à 6 mois	0	0	0	0	0	0	0	1

Durée moyenne de séjour : 42 jours

	ALOTRA - DSP 1						ALOTRA - DSP 2	
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de caravanes	269	260	294	430	320	336	239	263
Nombre de familles accueillies	220	196	220	318	262	268	202	226
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	38	30	23	19,5	28	32	39	42
Dépassement des temps de séjour (en familles)	4	8	2	0	0	2	0	0
Nombre de procédures justice engagées	2	6	2	0	0	0	0	0

Pour rappel

Le taux d'occupation est de 75%, ce qui est supérieur de 11 % par rapport à 2011. Meilleur taux sur les DSP 1 et 2. Ceci s'explique en trois points :

- Premièrement, les maires des communes environnantes sont de plus en plus strictes sur les stationnements illicites des voyageurs et font intervenir les forces de l'ordre ;
- Deuxièmement, suite à l'expulsion au mois de juillet 2012, des familles Roms du terrain attenant à l'aire d'accueil, le taux d'occupation a augmenté sur une période qui en principe était la plus basse.

Notre gestion est depuis plus saine et les usagers apprécient de retrouver un environnement plus propre et plus calme.

- Enfin, nous constatons également que la durée moyenne de séjour a elle aussi augmenté en jours (+ 3 jours par rapport à 2011). Le règlement intérieur de l'aire d'accueil a évolué en 2011 ; on peut désormais stationner 5 mois dans l'année civile à raison d'un séjour de 3 mois maximum. Cela explique que la durée d'accueil moyenne ait augmenté par rapport aux autres années. Nous constatons par rapport à l'année 2011, que bons nombres de familles ont utilisé la totalité de leur temps de séjour, soit 5 mois.

B. ANIMATIONS ET ACTIONS SOCIOEDUCATIVES

L'aire d'accueil est un lieu de contact privilégié entre la société sédentaire et le monde du voyage, d'autant que l'éloignement du site des centres urbains et l'absence de desserte par les transports en commun (seulement navettes TGV) accroissent l'isolement des usagers du terrain.

Ainsi la qualité d'accueil et les services proposés par cet équipement sont fondamentaux pour constituer des relations harmonieuses sur le lieu de vie qui réunit diverses communautés tsiganes.

Le Réaltor dispose d'un agrément de la Direction Régionale de la Jeunesse et du Sport, celui d'accueil de loisirs sans hébergement depuis le 18 février 2009. Celui-ci permet d'accueillir **12 enfants de 6 à 15 ans**, et, de solliciter la ville d'Aix-en-Provence pour la subvention de projets dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

L'objectif principal de cet équipement est :

- Aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Mais aussi de :

- Maintenir et consolider les actions menées par cet équipement : accueil, actions socio-éducatives, prévention, scolarisation...
- Développer de nouvelles actions notamment en favorisant la rencontre des gens du voyage avec des associations diverses
- Développer sur le plan local, un partenariat fort avec les instances institutionnelles, associatives et médico-sociales pour une insertion globale des gens du voyage (santé, emploi, scolarisation,...)
- Favoriser l'autonomie du public
- Permettre la responsabilisation individuelle et collective : implication et participation des GDV aux projets, ouverture sur l'extérieur (rencontres entre personnes d'origine et de milieux différents...)
- Enfin, désenclaver le site, le faire connaître et reconnaître sur le territoire d'Aix-en-Provence par les différentes institutions et au travers de projets qui permettent de communiquer avec l'extérieur.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Les axes majeurs du Projet d'Animation de cet équipement sont :

- ◆ L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- ◆ La santé et la prévention
- ◆ La scolarisation, la formation et l'emploi
- ◆ L'animation et l'accès à la culture

1. Accueil et suivi des familles

L'aire d'accueil accueille toute personne titulaire d'un titre de circulation et stationnant sur le terrain. Les voyageurs peuvent également bénéficier d'une domiciliation administrative, ce qui leur permet d'être accompagnés dans leurs démarches et accès aux droits.

	ALOTRA DSP 1						ALOTRA DSP 2	
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de familles domiciliées sur le site	121	100	101	121	128	80	78	74*
Nombre d'interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale, domiciliation ...)	1596	2065	1589	668	1911	2420	2520	2233
Nombre de dossiers RSA	86	66	64	74	80	96	62	79
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles	1606	2012	1589	668	1911	2420	2520	2153

*Au niveau des domiciliations, nous avons radié 8 familles au 31/12/2012 pour non-respect des conditions de domiciliation, notamment sur la durée des 30 jours obligatoires de présence sur le terrain dans l'année, mais aussi pour avoir déjà une adresse sur un terrain familial pour lequel une taxe d'habitation est réglée.

Les actions menées dans ce domaine d'intervention sont sur les suivantes :

- **Accompagnement social** : soutien des personnes dans les démarches administratives ; ouverture et maintien des droits sociaux ; rôle de médiation entre voyageurs et organismes ; accompagnement dans la régularisation des situations sociales et financières ; aide à la rédaction des courriers ; explication des courriers reçus et des démarches à suivre ; information sur les droits et obligations ; régularisation face aux difficultés rencontrées auprès des organismes (ex : CAF, RSI, préfecture, trésorerie, établissement pénitentiaire)
- **Accès à l'emploi et la formation** : information sur les dispositifs relatifs à l'emploi ; établissement du contrat d'engagement réciproque en fonction du projet de la personne et des éventuelles demandes du pôle d'insertion. réflexion sur l'adaptation des dispositifs au mode de vie des voyageurs (ex : RSA) ; sensibilisation autour de l'autonomie sociale et financière ; accompagnement des travailleurs indépendants dans leurs démarches quotidiennes ; mise en relation avec les partenaires notamment avec la création du statut d'auto-entrepreneur (ADIE), des orientations vers la mission locale pour les jeunes de moins de 25 ans.
- **Prévention en matière de santé adulte et enfant** : sensibilisation au suivi médical (bilans médicaux proposés par les organismes de protection sociale par ex) ; nécessité d'un référent médical (déclaration de médecin traitant obligatoire) ; sensibilisation au suivi PMI pour les enfants ; ouverture et maintien de droits à la protection sociale ; prévention des maladies sexuelles ; sensibilisation à l'utilisation des contraceptifs ; vigilance en matière de violences conjugales et sur enfant. Hygiène bucco dentaires et ateliers diététiques.

- **Sensibilisation à la scolarisation** : inscriptions en établissement scolaire ; inscription au CNED ; proposition de soutien scolaire dans les locaux ; lien avec les enseignants.
- **Accès à la culture** : atelier d'alphabétisation sous forme d'atelier de cuisine ; soutien scolaire (accompagnement à la lecture et l'écriture, la compréhension) ; atelier de poterie (travail manuel) ; ateliers cirque ou jeux (développement de la dextérité, anticipation, travail manuel, vie en groupe) ; peuple et culture (accès au savoir, à la lecture, curiosité).

Les actions spécifiques liées à l'accompagnement social proposé sont :

- **La domiciliation** : ALOTRA accueille, informe et oriente les familles itinérantes. Les voyageurs peuvent prétendre à une adresse administrative qui leur permet d'assurer le suivi du courrier et la régularité de leur situation sociale et financière après avoir élu domicile au Réaltor.
La présence du travailleur social favorise la régularisation des situations auprès des différents organismes. Elle recueille et évalue la demande déposée afin d'informer et d'orienter la personne en vue d'activer un plan d'aide adapté.
Une nouvelle procédure de domiciliation est mise en place depuis le 15 octobre 2009, en lien avec l'obtention du nouvel agrément délivré par la préfecture des Bouches du Rhône et la DDCS, dont le premier objectif étant de favoriser la responsabilité des personnes domiciliées. **L'agrément a été accordé pour 80 familles.**
Pour être validée, la domiciliation nécessite le stationnement sur le terrain de la famille d'une durée de 30 jours minimum sur l'année en cours, afin de pouvoir l'accompagner vers une recherche de son autonomie dans la vie courante et l'aider dans les démarches administratives en sa présence.
Nous avons radié 8 familles au 31/12/2012 pour non-respect des conditions de domiciliation (notamment sur la durée des 30 jours obligatoires de présence sur le terrain dans l'année).
- **Le suivi des dossiers RSA** : ALOTRA accueille un nombre limité de personnes allocataires du RSA fixé par convention avec le Conseil général. Au total, 80 personnes allocataires ou ayant une demande en cours de RSA peuvent élire domicile au Réaltor.
Leur accompagnement s'articule autour de la régularisation de leur situation sociale et financière : accès à un revenu minimum ; accès à une protection sociale de base et complémentaire ; accès à la santé ; à l'emploi ; à l'insertion sociale, etc. Et ce, par différents moyens : atelier d'alphabétisation, pôle emploi, PMI, Education nationale, etc.
La visée est l'autonomie et la responsabilisation des personnes par leur implication dans les différentes démarches et actions proposées (contacts réguliers, visites sur le terrain, etc.). Actuellement, les familles allocataires du RSA semblent de plus en plus inquiètes de leur avenir, suite à la mise en œuvre de nouveaux dispositifs en faveur de l'emploi. Une certaine angoisse est palpable au sujet du « lendemain sans argent ». La majorité des voyageurs ne semble pas accepter l'idée de travailler et ce, pour diverses raisons : la spécificité du voyage, les problèmes de santé, les déplacements massifs, le coût des trajets, la complaisance dans le système du RSA, etc.

Les objectifs visés par l'accompagnement social proposé

L'accompagnement social nécessite des rencontres régulières qui permettent d'instaurer une relation de confiance qui est le socle de tout accompagnement social.

La visée de cet accompagnement est bien **l'autonomie et la responsabilisation des voyageurs**. Ces derniers revendiquent l'accès à la Citoyenneté, donc aux droits. Il est important de les inclure dans les actions, c'est-à-dire les informer des actions possibles à engager, des droits auxquels ils peuvent prétendre mais aussi des obligations qui en découlent.

La personne est considérée dans sa globalité, son identité, son histoire, sa famille, son contexte de vie et donc son environnement social, économique et familial. C'est sur cet environnement que l'accompagnement social doit être appuyé pour en extraire des moyens d'intervention adaptés à la situation et engager un plan d'actions le plus juste possible. Le but est bien de permettre à la personne d'accéder à ses droits et de prendre conscience des obligations auxquelles elle est tenue. L'accompagnement social permet de donner du sens à ce que l'on fait, ce que l'on dit et ce que l'on écrit avec l'intéressé. Le plan d'actions peut s'appuyer sur un réseau partenarial de professionnels.

Quelques points d'observations

Concernant le nombre de personnes accueillies et l'accompagnement des personnes, nous avons accueilli **1030 en 2011 et 940 en 2012**. Ainsi, on remarque une légère diminution de la demande d'accompagnement et de suivi des familles.

Au niveau des aides financières, 163 en 2011 et 154 en 2012, ainsi on remarque une constance des demandes de bons alimentaires, encore signe des difficultés économiques rencontrées par les familles.

Concernant la CAF au niveau des DTR⁷ et régularisations on note **457 suivis de dossiers en 2011 pour 440 en 2012**. La demande est restée constante cependant on note toujours des problèmes émanant des services de la CAF (retard dans le traitement des dossiers).

Concernant les demandes auprès de la CPAM (CMU, régularisations des dossiers): 308 dossiers ont été traités en 2011 et 315 en 2012. La demande est restée stable, cependant des retards administratifs engendrent encore plus de démarches pour un même dossier.

Concernant les démarches auprès du RSI, 348 dossiers ont été traités en 2011 et 325 en 2012 : les démarches sont restées stables cependant on note des problèmes venant des services du RSI, notamment dans les délais de traitement des dossiers, mais aussi des difficultés pour les joindre par téléphone.

Concernant les demandes liées à l'état civil, 127 demandes ont été faites en 2011 et 53 en 2012, une diminution probablement liée au voyage.

Concernant les démarches auprès des impôts, du trésor public et des services contentieux 140 ont été faites en 2011 et 88 en 2012. Les familles ont tendance à régler plus rapidement leur dette afin d'éviter les majorations.

⁷ DTR : Déclaration Trimestrielle de Ressources remise chaque trimestre à la CAF pour le calcul du RSA.

Concernant la scolarisation par le CNED, il y a eu **61 enfants en 2011 et 65 en 2012**, cela peut signifier que les parents s'investissent davantage et mesurent l'importance de la scolarisation des enfants jusqu'à 16 ans.

Le partenariat nécessaire

Les contacts sont le plus souvent téléphoniques. Néanmoins, les rencontres permettent une meilleure présentation du public, du site et de l'équipe.

L'équipe cherche donc à développer cette stratégie tout en sachant que même si le partenariat est primordial, il est difficile de le mettre en place. En effet, le Réaltor souffre d'un isolement et doit créer un réseau partenarial.

Parmi ces partenaires :

- CAF : accès aux droits RSA et prestations familiales
- CG / Pôle d'insertion : accès aux droits APA ; accès aux dispositifs du département (action sociale) ; signalement des situations de danger ; accompagnement des allocataires du RSA; validation des contrats d'engagement réciproque
- CNED / IA / Education nationale : accès à la scolarisation et la culture
- RSI / CPAM : accès à une couverture de protection sociale de base et complémentaire
- RSI / CARSAT : accès à la retraite
- CCAS : accès aux aides alimentaires ; accès aux secours d'urgence
- MDPH : accès aux droits AAH, carte d'invalidité etc.
- Organismes des impôts : déclarations ; récupération des erreurs et retards
- Mairie / Préfecture : régularisation des documents personnels officiels
- Pôle Emploi : accès à l'emploi et la formation (agences d'intérim)
- Organismes de banque : ouverture ou fermeture de compte
- La poste : correspondances, accès à un compte personnel
- Cabinets d'huissiers et avocats : régularisation des situations délicates en matière d'impayés, de retard dans le traitement des dossiers ; contrôle judiciaire ; visite en établissement pénitentiaire
- Trésor public : régularisation des amendes impayées
- Associations : colis alimentaires ; vêtements ; accès à la culture
- Mutuelle ALLIANZ



Suivi individualisé et accompagnement Social 2012 chiffré

AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE DU REALTOR

Suivi individualisé et accompagnement Social 2012		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Totaux	
Nombre de personnes accueillies 1180 ménages	familles	80	70	70	80	80	80	60	50	100	90	100	80	940	
	Personnes seules	30	20	15	15	15	25	20	20	30	30	10	10	240	
	Dont non domiciliés	15	10	20	15	20	10	5	5	10	10	5	10	135	
Accompagnement des personnes 1042 ménages	Ecoute, autonomisation des personnes	100	107	93	121	89	63	77	20	130	90	95	55	1040	
	Accompagnements physiques	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	2	
Suivi administratif 2153 démarches	Contractualisation RSA (CER)	10	10	8	10	15	5	5	5	10	15	5	5	103	
	CAF ; régularisations, DTR	40	50	50	60	40	40	20	20	30	40	30	20	440	
	Aides financières	20	15	15	20	30	5	5	5	10	10	10	10	155	
	CARSAT, dossier de retraite	2	1	1	2	1	0	0	0	2	0	2	1	12	
	Démarches CPAM	20	30	25	30	35	30	10	15	30	30	30	30	315	
	Dossiers de CMU	20	30	25	30	35	30	10	15	30	30	30	30	315	
	RSI	Santé	20	15	15	20	30	10	10	10	20	20	30	30	230
		Régularisation des cotisations	20	15	15	10	5	10	10	10	25	30	15	10	175
	Etat civil : actes de naissance, demande CNI, titres de circulation...		10	5	3	4	2	1	2	1	3	2	10	10	53
	Impôts, trésor Public, déclaration, régularisation contentieux		15	10	5	5	10	5	5	3	5	5	10	10	88
	Insertion professionnelle, ouverture de statut		1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	Scolarisation : inscription au CNED, régularisation inspection Académique		3	1	1	3	2	5	10	10	15	15	0	0	65
	Autres dont AAH		6	10	20	30	35	20	15	15	20	30	0	0	201
	Travail en partenariat, réunions 4 rencontres	Scolarisation	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	2
Insertion sociale et professionnelle		1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	
Santé		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Autres		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Nombre de Domiciliés 80 domicillations maximum en file active		69	70	70	71	74	76	79	80	80	80	80	74		

- **Les problématiques spécifiques rencontrées :**

- **L'illettrisme** représente une problématique récurrente. Les voyageurs éprouvent des difficultés d'expression et de compréhension et semblent développer souvent un sentiment de manque de confiance en eux et un sentiment d'incapacité en leurs compétences. Ce phénomène entraîne chez les voyageurs des difficultés « à aller vers » les organismes. C'est dans ce cadre que l'accompagnement social prend alors tout son sens.

- **Le voyage** représente également une autre difficulté dans la mesure où les voyageurs peuvent vivre pendant quelques mois dans une autre région, ce qui complique les démarches à effectuer « à distance ».

De plus, le mode de vie itinérant entraîne chez les voyageurs des difficultés à se projeter dans le moyen terme ou le long terme et nous nous apercevons qu'ils ont du mal à s'inscrire dans un parcours d'insertion ou dans un « projet ».

2. Scolarisation et soutien scolaire

	ALOTRA DSP 1						ALOTRA DSP 2	
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Elèves en maternelle (sur site)	71	38	52	55	50	81	98	106*
Elèves en primaire (aux Milles)	41	38	41	30	48	25	22	29
Elèves sur d'autres établissements	7	0	1	2	2	0	3	0
Elèves inscrits au CNED par le gestionnaire	26	13	32	10	12	18	10	16
Elèves en soutien scolaire	45	10	0	47	49	60	130	101

*En plus des 106 enfants voyageurs, 31 enfants de l'extérieur fréquentent l'école maternelle du plateau de l'Arbois.

	janvier	février	mars	Avril	Mai	Juin	sep	oct	nov	Déc
Enfants totaux inscrits à l'école maternelle	15	14	7	14	9	12	17	16	17	16
Enfants de l'aire inscrits à l'école maternelle	10	9	2	9	6	4	17	16	17	16
Enfants extérieurs à l'Aire inscrits à l'école maternelle	5	5	5	5	3	8	0	0	0	0

La gestion de la scolarisation avec les voyageurs :

Dès qu'une famille s'apprête à entrer sur l'aire, elle est informée de l'obligation de scolariser ses enfants et des moyens mis à disposition par la municipalité et l'Education Nationale. Une lettre d'engagement est signée avant l'entrée des familles sur l'aire les engageant à respecter le règlement intérieur et par conséquent à scolariser leur(s) enfant(s).

Un attachement particulier s'effectue auprès de l'inscription des enfants en école maternelle et primaire. A ce titre, l'obligation à la scolarisation est exprimée dès l'entrée des familles sur le terrain. Cela peut être une condition pour la participation aux activités de l'aire d'accueil devenant une certaine récompense pour les efforts que les enfants fournissent pour suivre leur scolarité.

Ce sujet peut être une problématique dans la mesure où les déplacements nombreux ne permettent pas une scolarité régulière. L'alternative est l'inscription des enfants aux cours du CNED.

Il semble que la plupart des enfants inscrits cette année au CNED expriment une véritable difficulté à suivre les cours et à effectuer les exercices. Dans certaines situations, un abaissement de niveau est nécessaire. Très facilement, les enfants perdent courage et abandonnent les cours. Le CNED soulève alors ce problème et conseille l'inscription dans les établissements scolaires.

L'ASTI intervient sur le site du Realtor dans le cadre du soutien scolaire deux fois par semaine, le lundi et le mercredi de 17h00 à 18h30.

Les moyens mis en œuvre facilitent grandement la scolarisation :

- Une école maternelle sur le terrain : l'inscription des enfants par les parents s'effectue directement auprès du directeur avec le livret de famille et le carnet de santé.
- Mise en place d'un bus de transport scolaire par les services communautaires pour scolariser les enfants à l'école primaire des Milles : inscription des enfants auprès du Gestionnaire Social (GS)
- Constitution d'une régie pour l'encaissement de la cantine scolaire directement sur site auprès du travailleur social. Les enfants bénéficient du demi-tarif : **le repas est à 1,60 €.**
- Inscription des enfants au CNED à partir de 12 ans et organisation de séances de suivi et soutien, à la demande.
- Une plaquette d'information école (depuis le 09/11) est destinée aux parents des enfants du Réaltor
- Travail de partenariat avec l'enseignante de la CLIN⁸

⁸ Une Classe d'initiation pour non-francophones (ou CLIN) est une classe de l'école élémentaire réservée aux élèves non-francophones qui viennent d'arriver en France. Les élèves y sont orientés par le Casnav de leur académie. L'enseignement au sein d'une CLIN est comparable à celui d'une Classe d'accueil (CLA) au collège pour le principe ; il s'agit d'intégrer dans l'école l'élève non francophone. Le professeur de CLIN dispense donc des cours de français langue seconde (FLS) et non de français langue étrangère (FLE).

Les difficultés rencontrées

- La crainte de certains parents à scolariser les enfants nécessite parfois une mobilisation de l'équipe voire la remise de courriers rappelant le règlement intérieur et stipulant l'obligation de scolariser les enfants en notifiant que le non respect de celui-ci pourrait entraîner une interdiction de séjour.
- Les difficultés à scolariser les enfants existent lorsque les familles effectuent de très courts séjours (surtout pour l'école primaire) ou parfois à cause de leur appréhension à confier leur enfant à une personne extérieure au groupe familial ou encore leur crainte au niveau des transports en commun à cause de leurs représentations.

Les propositions/perspectives sur le sujet de la scolarisation

- Poursuivre le travail de terrain, de sensibilisation et d'informations sans cesse à renouveler avec les nouvelles familles et même parfois avec les habitués.
- Toujours mobiliser les familles et les enfants pour une scolarisation quotidienne des enfants durant leur séjour sur l'aire.
- Possibilité d'assurer les enfants à tout moment et rapidement à la MAE pour 10 € au 01.44.94.60.00. Bien souvent les enfants, pas ou peu scolarisés, n'ont pas d'assurance scolaire.
- Création d'un livret d'accueil et de suivi par l'institutrice CLIN
- Travail en lien avec des étudiants sur la scolarisation des enfants Tziganes

La scolarisation revêt un caractère indispensable et facilite l'insertion de ces familles par l'accès aux connaissances nécessaires à toute vie sociale.



3. Santé et prévention

Cette question de la prévention en matière de maladie est un travail de longue haleine qui doit être traité en priorité en égard à la culture tsigane (absence de projection dans l'avenir, de capitalisation et vie au jour le jour).

Pour que cela fonctionne, il faut organiser un travail préparatoire qui consiste à instaurer un climat de confiance entre professionnels et voyageurs par le biais de l'équipe de gestion. Des rencontres régulières sont donc indispensables.

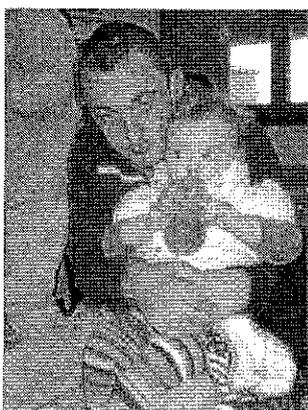
Pour favoriser la promotion de cette population dans le domaine de la santé, il est nécessaire d'agir simultanément sur deux aspects :

- favoriser l'accès aux soins en utilisant les dispositifs de droits communs existants avec un nécessaire effort de flexibilité
- encourager des actions spécifiques en faisant appel à des services ou associations spécialisées

Pour mener à bien les objectifs précités, trois actions de prévention santé ont été menés durant ces dernières années avec :

- les permanences de la Protection Maternelle Infantile (PMI)
- les interventions collectives de l'association « Action pour la citoyenneté et l'éducation à la santé » (ACCES)
- Un atelier diététique lié à la table et aux aliments (infirmière et puéricultrice du conseil général)
- Des ateliers de masso-relaxation (TAKTIL) et de socio esthétique (HYGIA) ont rencontré un certain engouement de la part des femmes du Réaltor.

Mais en 2012 et à la demande de la CPA (Cf. courrier du 26 janvier 2012), il a été décidé de suspendre toute activité PMI pour des raisons de sécurité liées à la fréquentation des locaux mais aussi pour les difficultés de gestion que cela pose à l'équipe ALOTRA (proximité des publics, gestion de l'attente, conflits...).



Les permanences PMI ont donc été suspendues dès février 2012 en attendant l'ouverture de l'aire d'accueil Le Réaltor 2.

Pour mémoire, le 15 décembre 2011 à la suite d'une réunion avec l'équipe de la PMI où l'équipe du Réaltor avait exprimé ces difficultés de gestion en termes de sécurité au vu de l'accueil de familles Roms beaucoup plus nombreuses qu'auparavant. D'autre part, la convention qui nous liait était caduque. Il y avait nécessité de rédiger une nouvelle convention entre ALOTRA et le Conseil Général 13 afin de prendre en considération l'évolution du contexte du plateau de l'Arbois et les conditions d'accueil d'un public non voyageur. Faute de pouvoir trouver un consensus, il a été décidé de suspendre les permanences en 2012.

Néanmoins, en cas de nécessité une orientation est effectuée sur la permanence PMI de Vitrolles ou, en cas d'urgence, l'équipe du Réaltor en avertit le Docteur pédiatre Responsable du secteur.

Par ailleurs, depuis 2002, ALOTRA a entrepris un travail de réflexion autour de la prévention VIH, des comportements à risque (alcool, médicaments et drogues diverses) de ses différents publics présents au sein de ses différentes structures. Avec le soutien de la DDSC, l'association ACCES (Actions pour la Citoyenneté et l'Education à la Santé) a mis en place des actions d'informations et de formations pour les salariés d'ALOTRA mais aussi pour les gens du voyage. Faute de financements suffisants, cette association a cessé son activité.

Au niveau de la Santé et de sa prévention

	ALOTRA DSP 1						ALOTRA DSP 2	
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de consultations médicales (PMI)	20	22	17	16	19	21	23	1 18/01/2012
Nombre d'enfants visités	126	171	196	155	169	171	225	1
Hygiène Bucco dentaire (prévention et dépistage) décembre 2009					9 enfants et 3 adultes	Annulé par le CSHBD en décembre 2010	24 adultes 7 adolescents 25 enfants lors de la plate forme santé (Total 56)	0
Nombre d'enfants en information santé	10	42	24	20	24	26	32	0
Nombre de femmes aux actions liées au bien être			85	8	38	33	51	12

Toutefois les ateliers Cuisines ont été poursuivis en 2012 pour faire prendre conscience de certains comportements alimentaires chez les voyageurs. En proposant des actions autour de l'alimentation, nous nous apercevons que certains voyageurs ainsi que leurs enfants ont des habitudes alimentaires entraînant un surpoids (importance du sucré : boissons gazeuses, gâteaux, sandwiches...).

4. Accès à la culture et découverte de son environnement

Les grandes orientations d'ALOTRA émanent d'un constat de pauvreté culturelle dans l'univers des gens du voyage. Cette culture de vie en vase clos, repliée sur elle-même, a un réel besoin d'accès aux savoirs, à l'instruction, aux bases de l'autonomie.

C'est pour cela que les activités dites de consommation (Aquacity, Ok Corral...) sont écartées, pour laisser une plus grande place à la création individuelle (activité manuelle et artistique), sans oublier le côté ludique et sportif (Mini olympiade, ping-pong, pétanque...), l'éveil à l'environnement et la prévention des risques (femmes, hommes, adolescents).

L'accent est aussi mis sur l'obligation de scolariser les enfants et le soutien scolaire, par une lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme des adultes. La culture doit être accessible à tous, notre mission est aussi de la démocratiser au sein même de notre équipement par des projets à visée socio-éducative (cinéma en extérieur, bibliothèque disponible et accessible pour tous, après-midis à thème avec débats et projections, la vidéo comme mode d'expression et de transmission de messages).

Il est évident que lorsque l'on n'a pas la chance de vivre la culture au sens d'ouverture sur le monde, lorsque celle-ci peut venir vers vous et ouvrir votre réflexion, cela peut être un moyen pour comprendre et mieux appréhender notre société, et de ce fait, pouvoir s'insérer et évoluer de manière autonome et responsable.

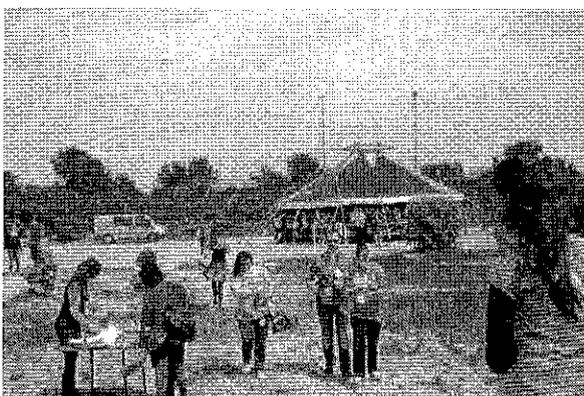
Accès à la culture	ALOTRA DSP 1						ALOTRA DSP 2	
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Personnes en animation culture et découverte de son environnement	106	234	105	162	313	519	447	383

THEATRE

2012 aura été marquée par la venue de la troupe de théâtre *d'ici et d'ailleurs* sur l'aire d'accueil LE REALTOR, la semaine 17 du mois d'avril 2012.

Ce spectacle gratuit et ouvert à tous présente une version théâtralisée du roman « Grâce et Dénouement » d'Alice FERNEY et des extraits de « César et Drana » d'Isabelle Doré. Dans une démarche pédagogique et culturelle, les activités artistiques favorisent un échange avec le public autour de la culture et des représentations de chacun sur le monde tzigane. Des affiches du spectacle ne faisant référence qu'à la troupe de théâtre ont été publiées et affichées dans les centres sociaux et les surfaces commerciales d'Aix en Provence.

ALOTRA a eu en charge l'organisation logistique avec la gestion des réservations, l'accueil du public et l'installation du chapiteau sur le site en partenariat avec la troupe de théâtre, et ce, avec le souci de la sécurité des personnes et des biens, conformément aux prescriptions de la Direction des Risques de la CPA.



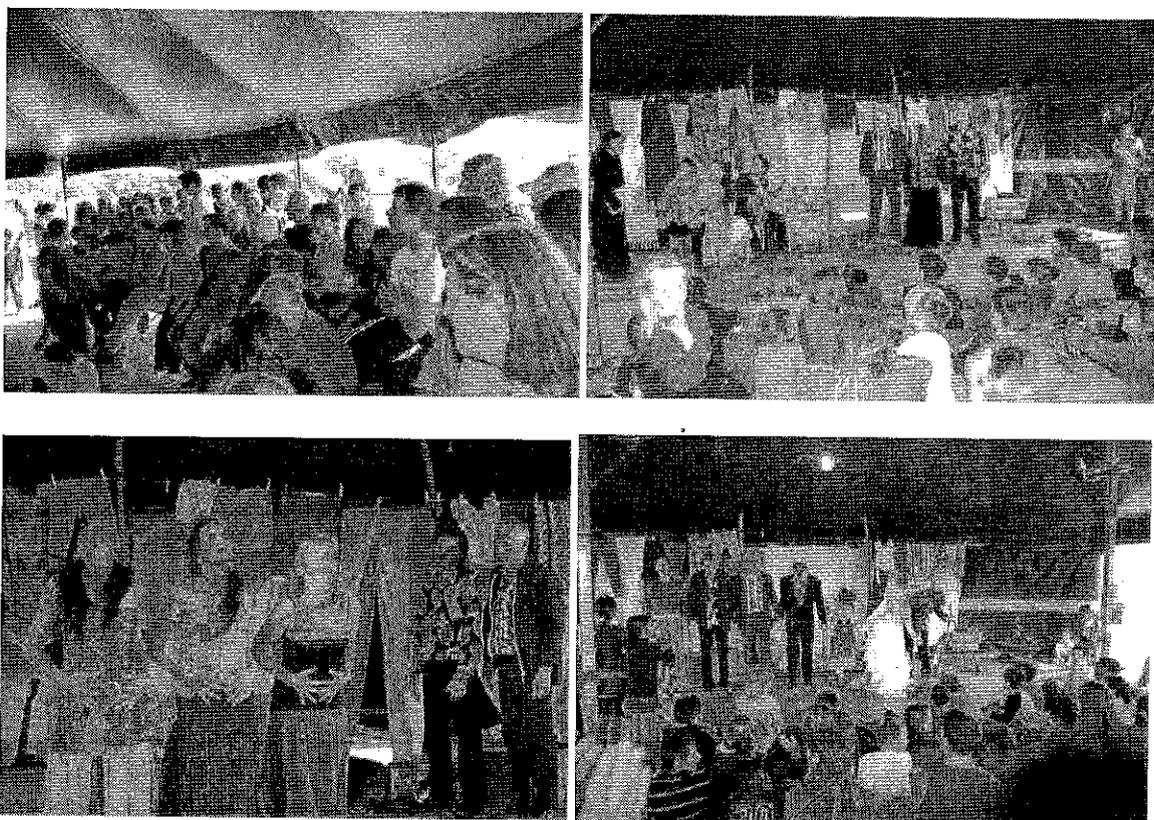
Le 27 avril 2012 à 14h30, la représentation théâtrale sous chapiteau s'en est suivie d'un débat sur le thème du mieux vivre ensemble. Le spectacle « GADJI » proposé par le Théâtre d'Ici ou d'Ailleurs (compagnie nantaise) s'articulait autour d'un jeu sensible au traitement dramaturgique et scénographique. Le chant, la danse et la musique sont aussi présents durant le spectacle. Cette manifestation a engendré beaucoup de palabres entre voyageurs et sédentaires concernant la lutte contre les discriminations, la solidarité.

Environ 120 personnes au total :

- 60 adultes (Voyageurs, sédentaires et Roms)
- 60 enfants (Voyageurs, sédentaires et Roms)

Cette action a pu être réalisée grâce au financement CUCS 2011.

Annexe 01



TRI SELECTIF ET COLLECTE DES ENCOMBRANTS

En préalable de l'ouverture des futures aires d'accueil de la CPA, le tri sélectif et un espace collecte des encombrants ont été mis en place à titre expérimental sur l'aire d'accueil Le Réaltor.

En lien avec les services communautaires, trois colonnes ainsi qu'un espace collecte des encombrants ont été installés sur site et une plaquette d'information et de sensibilisation a été réalisée à l'attention des voyageurs, ainsi qu'une attestation d'accès en déchetterie.

Nous pouvons noter un réel succès de ce nouveau fonctionnement, ce qui nous amènera à développer ces mêmes actions sur les futures aires d'accueil de la CPA.

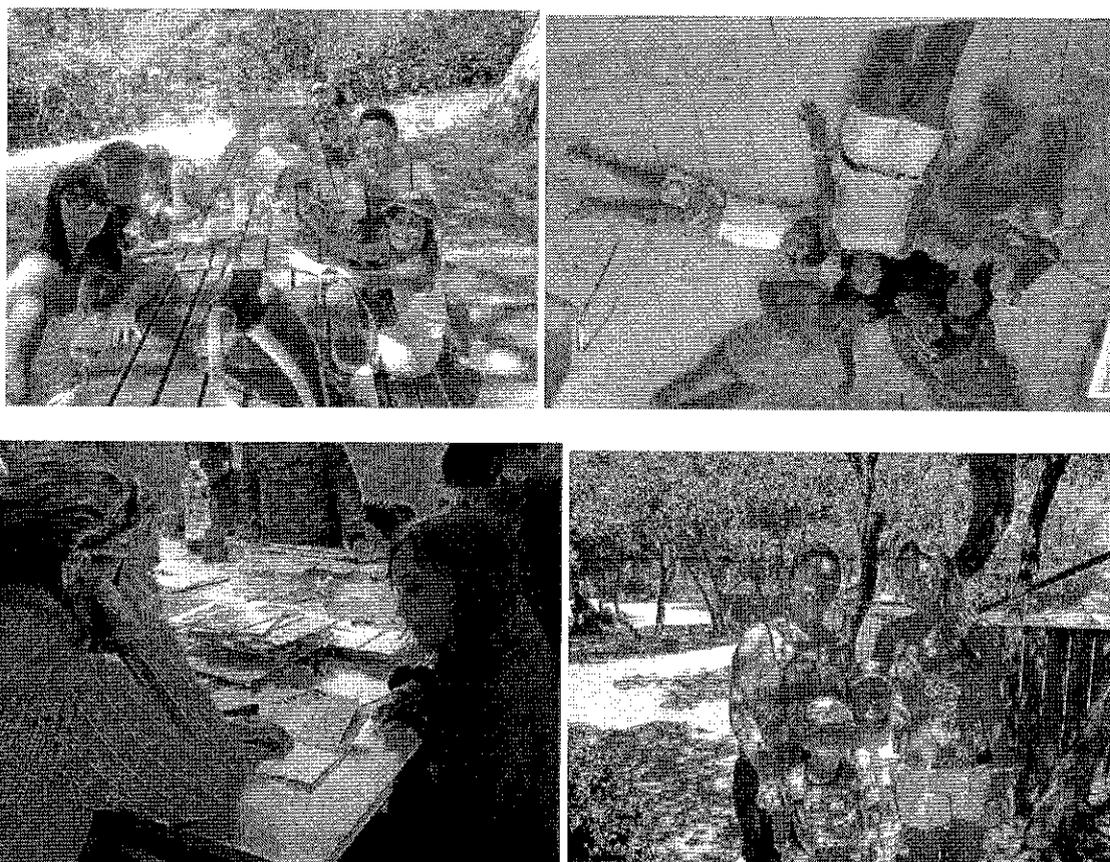
Annexe 02

5. Activités de loisirs

Activités de Loisirs	ALOTRA DSP 1						ALOTRA DSP 2	
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Enfants en ateliers, loisirs et créativité	398	470	98	500	435	996	451	1396
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture...)	29	60	59	96	67	150	34	50

Les animations ont lieu les mercredis et tous les après-midis des vacances scolaires. Elles sont très attendues et suivies avec assiduité par les enfants. Les activités menées au centre permettent de sensibiliser les familles au respect des règles de vie d'un groupe et au respect d'autrui. **Les impliquer dans la vie du centre, c'est aussi leur faire respecter les lieux et l'équipe qui les encadre.**

La difficulté à stabiliser le poste d'agent d'animation n'a pas eu de conséquence sur l'animation à proposer aux enfants. En effet, la direction de Développement Social ALOTRA a veillé à ce que les enfants puissent avoir des activités adaptées surtout durant les périodes de vacances scolaires de cette année 2012 : prestataires extérieurs, volonté forte de l'équipe de gestion de prendre en charge certaines activités, recrutement d'une animatrice BAFA,...



AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE DU REALTOR

Activités de loisirs, expression artistique et manuelle	Période	Nombre de participants
<p>Pétanque, Ping-pong, Mini-olympiades et divers jeux d'extérieurs dans la cour de l'école maternelle.</p> <p>Dessin, peinture (sur différents supports), confections d'objets (colliers, bracelets).</p> <p>Jeux de société.</p> <p>Initiation au monde du cirque (Ska Barré) 2 stages de 5 jours, durant les vacances scolaires de Pâques et d'été.</p>	<p>Durant toute l'année 2012</p>	<p>980 enfants de 5 à 16 ans</p>
Promotion familiale		
<p>Ateliers cuisine et après-midis crêpes.</p> <p>Préparation du carnaval d'Aix-en-Provence costumes et accessoires (Atelier Jasmin) durant tout le mois de mars 2012.</p>	<p>Durant toute l'année 2012</p>	<p>23 enfants, 15 adolescentes et 12 mamans Total 50</p>
Ateliers découverte de l'environnement		
<p>« A VOS CARTONS » : Atelier de création écologique</p>	<p>Vacances Février 2012</p>	<p>38 enfants de 5 à 13 ans</p>
Ateliers culturels, ludiques et/ou de créativité		
<p>Projections débats (Peuple et Culture)/ une séance par mois et stage de danse indou dans le cadre du projet : « une aire pour l'Inde ».</p> <p>« Les Trois Petits Points » réalisation de jeux optiques.</p> <p>« compagnie théâtre d'ici ou d'ailleurs » représentation théâtrale.</p> <p>« l'Usine à Gaz » le bestiaire fantastique, création de masques, marionnettes avec des objets de récupération.</p> <p>« Les petites crapules » / créations avec des ballons gonflables et spectacles de magie.</p> <p>Le Bibliobus, mise à disposition d'ouvrages et ateliers de lecture (partenariat avec la ville d'Aix) 2 fois par mois.</p> <p>Sortie familiale au Zoo de la Barben</p>	<p>Durant toute l'année 2012</p>	<p>761 Adultes et Enfants de 6 à 15 ans (dont 345 personnes pour les activités culturelles)</p>
Atelier Soutien scolaire et alphabétisation		
<p>Soutien scolaire (ASTI) tous les mercredis, et lundis sauf vacances scolaire.</p>	<p>De mars à décembre 2012</p>	<p>101 enfants de 6 à 16 ans</p>

Soit 1930 participants aux activités proposées

IV. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES A L'EXECUTION DU SERVICE

A. TARIFICATION

1. Le droit d'usage

☞ Forfait journalier

- 5 € par caravane avec son véhicule tracteur
- 2,50 € par « petite » caravane (1 essieu et moins de 4 mètres) appartenant à la même personne que la caravane principale
- 1,50€ par véhicule supplémentaire
- 2,50 € (demi-tarif) pour les voyageurs de 60 ans et plus.

☞ Prestations dispensées à titre payant

- Carte téléphonique 50 unités : 7,50 € TTC
- Timbre-poste : à la valeur faciale.
- Télécopie : 1 € TTC
- Photocopie : 0,30 € / feuille.

2. Adhésion et autres

- Une adhésion annuelle est demandée à chacune des familles depuis le 1^{er} janvier 2005 pour que les voyageurs puissent bénéficier des activités et prestations proposées par le délégataire. Le montant fixé est de 15 euros par famille et par an, pour l'année 2012.
- 1,00 € symbolique par participant est parfois demandé pour certaines activités (cuisines notamment) ainsi qu'une participation obligatoire sur le prix « tarif groupe » pour les sorties extérieures.

3. Perception des droits

Concernant la perception du droit d'usage, le paiement hebdomadaire est adapté à la réalité économique et aux modes de vie des familles.

	ALOTRA - DSP 1						ALOTRA - DSP 2	
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de journées caravanes	10700	8480	6789	8075	8937	10887	9335	10905
Droits d'usage encaissés	46669 €	37595 €	30261 €	37219 €	44616 €	48957€	41451€	48470€
Impayés	15 €	1014 €	1183 €	502 €	110 €	320 €	270 €	185€

L'application du règlement intérieur doit là aussi se faire avec rigueur si l'on veut éviter tout disfonctionnement. L'expérience montre que cela demande au gestionnaire de l'aire d'accueil de réaliser auprès des familles un travail régulier sur le rappel des termes de ce règlement, grâce notamment aux contacts quotidiens qu'il entretient avec les familles.

Pourtant, le paiement du droit d'usage se fait de plus en plus difficilement pour deux raisons principales :

- Le vieillissement des équipements du terrain et la localisation de l'aire d'accueil qui amènent de nombreuses discussions sur le coût de la prestation par rapport à la qualité des équipements.

Au 31 Décembre 2012

- 1 famille est en impayé de droits d'usage pour un montant total de 185,00€

Famille	Dettes/Droits d'usage	Observations
Famille 1	185 €	Sortie en force le week-end (interdit)
total	185 €	

Interdits de terrain

Famille	Date de l'incident	Motifs	Date de fin interdiction
Famille 1	03/06/2012	Sortie en force le week-end (interdit)	Définitif
Famille 2	17/07/2012	Provocation et agression (sur familles roms)	Définitif
Famille 3	21/07/2012	Problème considérable de propreté	Définitif
Famille 4	14/07/2012	Dégradation de l'équipement	Définitif

4. Services rendus (téléphones, télécopies)

	ALOTRA DSP 1						ALOTRA DSP 2	
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Fax, photocopies	97,80 €	65,20 €	112,65 €	41€	521,28€	295,70€	141,30€	251,40€
Cartes d'adhérents	960 €	1010 €	800 €	640 €	1920 €	780 €	990€	720€

Pour la cantine, un tarif unique de 1.60 € à la rentrée d'octobre 2012 correspondant à 1 repas est appliqué à toutes les familles, le gestionnaire social « régisseur titulaire » encaissant les paiements pour les reverser ensuite au Trésor Public dans le cadre de la régie de recettes « cantine scolaire gens du voyage. »

Une cabine téléphonique est à la disposition des familles et des cartes téléphoniques sont vendues à 7,5 Euros. Nombreuses sont celles qui possèdent aussi un téléphone portable.

5. Consommations et coûts des fluides

<u>RAPPEL</u>	ALOTRA DSP 1						ALOTRA DSP 2	
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Taux d'occupation annuel (%)	73%	58%	47%	55%	61%	75%	64%	75%

EAU

	ALOTRA - DSP 1						ALOTRA - DSP 2		Evolutions 2011/2012
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
Consommation d'eau en m3	8600	5553	6662	7507	6993	8 383	11 512	14847	+29%
Coût total en €	10850	7602	7823	8597	7021	11 082	19 365	23531	+20,5%

ELECTRICITE

	ALOTRA - DSP 1						ALOTRA - DSP 2		Evolutions 2011/2012
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
Consommation électrique en KWh	252181	198711	160439	222739	234558	289 966	208 810	236326	+13 %
Coût total en €	22089	18419	16309	21177	24200	32 991	30435	33485	+10 %

TELEPHONE

	ALOTRA - DSP 1						ALOTRA - DSP 2		Evolutions 2011/2012
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
Coût total des consommations en €	3931	4030	1537	5442	2645	3517	2105	1954	-7%

Commentaires :

Les consommations d'eau et d'électricité sont en forte augmentation depuis 2010 en raison de :

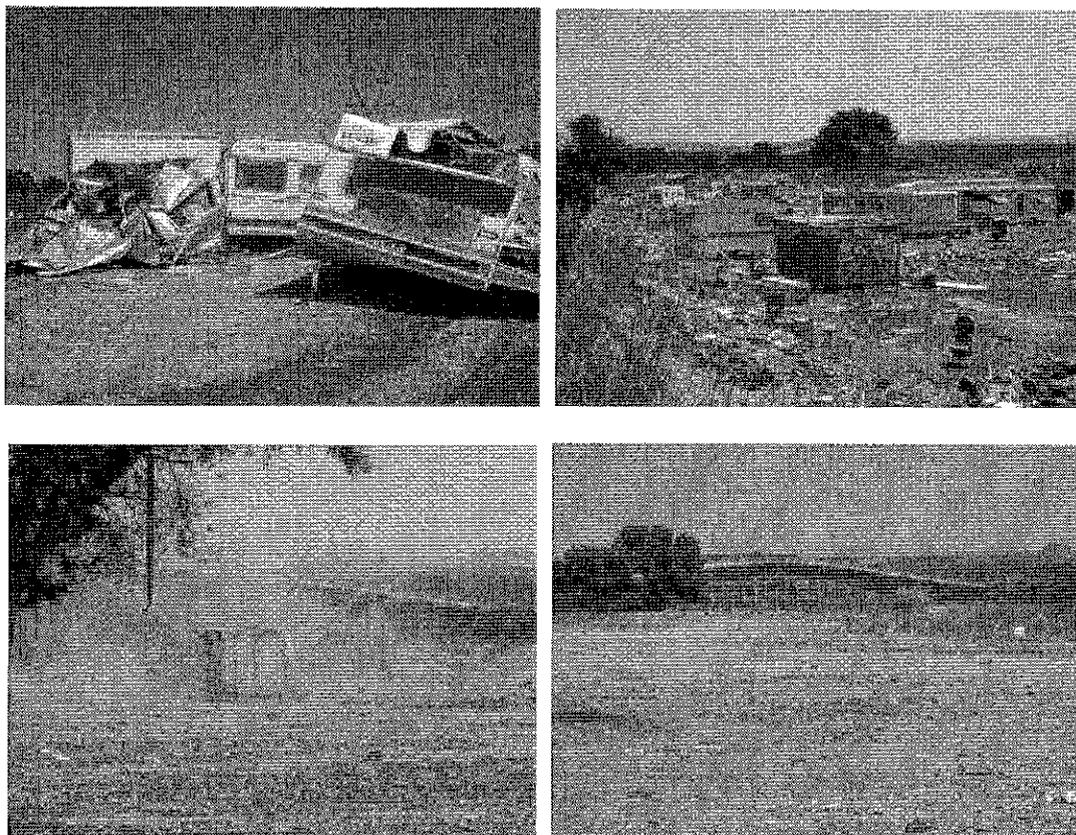
- L'installation par la ville d'Aix-en-Provence, en juin 2010, de 10 familles roms roumaines précédemment sédentarisées à Luynes.
- L'arrivée sur la même période de plus de 300 roms qui se sont installés à proximité de l'aire d'accueil.

L'ensemble de ces populations sédentaires s'est alimenté en eau et en électricité sur les bornes de l'aire d'accueil, tout au long de l'année, ce qui explique donc la hausse des consommations de fluides.

Cette situation met en difficulté l'association au niveau de l'équilibre économique de la DSP.

A noter, pour les points que nous maîtrisons, les dépenses de téléphones sont en baisse.

L'ensemble de ces familles sédentaires a été expulsé le 23 Juillet 2012, ce qui nous a permis de revoir revenir des voyageurs sur l'aire d'accueil et de limiter ainsi le déficit de gestion.



B. LES SUBVENTIONS

	2011	2012	Evolution en%
Autres participations publiques (DDCS, CAF, OG13)	135 165,00 (g)	145 888,00 (h)	7,93%
DDCS	63 576,00 (i)	63 576,00 (i)	0,00%
CAF	63 835,00 (k)	65 948,00 (l)	3,31%
OG13	7 754,00 (m)	10 494,00 (n)	35,34%
CEJ	0,00 (o)	5 870,00 (p)	
CJCS	0,00 (q)	0,00 (r)	

C. RAPPEL DE FAITS DE L'ANNEE 2012

Janvier:

- Nous commençons la nouvelle année avec une fréquentation de Roms de plus en plus importante.
- Consommation d'eau de plus en plus importante.
- Arrêt des consultations de la PMI pour des raisons de sécurité

Février :

- Gros problème de plomberie dû au gel, intervention à plusieurs reprises du plombier.
- Egalement de nombreux problèmes électriques.
- Contrôle de toutes les installations électriques (Qualiconsult).
- Travaux de réfection des portes des sanitaires du haut qui sont rongées par la rouille.
- Préparation d'une plaquette d'informations et de prévention canine, en lien avec la Société protectrice des Animaux. **(Annexe 03)**
- Préparation du carnaval (accessoires et costumes).
- Départ d'un feu de broussaille en bordure de notre aire d'accueil. Intervention des pompiers et de nouveau un second feu se déclenche un peu plus haut.
- Rencontre de la direction ALOTRA avec le Conseil général¹³ au sujet de la convention PMI

Mars :

- Intervention des pompiers sur un feu à proximité du terrain d'évolution.
- Réparation et remise aux normes du système électrique, en lien avec le rapport de Qualiconsult.
- Projection du film « Latcho Drom » sur les Tziganes du monde entier.
- Mise en peinture des portes sanitaires.

Avril :

- Nombreux et incessants va et vient sur le site des familles Roms, ce qui suscite quelques accrochages avec nos usagers.
- Vidange de toutes les fosses septiques.
- Le 4 avril 2012, à 7h du matin les forces de l'ordre sont arrivées sur le plateau de l'Arbois accompagnées d'huissiers qui ont constaté les différents stationnements illicites.
- Le 11 avril 2012, coupure générale d'électricité sur le plateau de l'Arbois en raison d'un piratage sur un pylône électrique par les familles Roms.
- Théâtre sous chapiteau par la troupe « d'ici et d'ailleurs » (manifestation publique ayant nécessité diverses autorisations). **(Annexe 01)**
-

Mai :

- Nombreux feux (familles Roms) sont la cause de tension sur le terrain en raison des fumées noires et malodorantes.
- Traitement de dératisation.

Juin :

- Fin des travaux du local poubelle par l'entreprise Martin.
- Intervention d'urgence sur fuite WC.

Juillet & août :

- le 11 juillet 2012, altercation entre un jeune Rom et des jeunes usagers. Dans la soirée, des coups de feu ont été tirés en direction des caravanes des voyageurs. Intervention de la police.
- Expulsion des voyageurs qui étaient à l'origine de l'agression du jeune Rom.
- 23 juillet 2012, expulsion des Roms en stationnement illicite.
- Nettoyage des terrains par les services de la Ville d'Aix et CPA, ce qui entraîne une invasion de rats sur notre aire d'accueil.
- Dératisation d'urgence prise en charge par la CPA.
- Recrutement d'une animatrice pour les deux mois d'été.

Septembre :

- Départ du responsable de l'aire d'accueil le 9 septembre 2012. L'intérim de la gestion des animations a été assuré par l'équipe de gestion en place.

Octobre-novembre et décembre :

- Arrivée pour essai d'un nouveau responsable du pôle social et d'animation.
- Mise en place de la plaquette sur le tri sélectif en lien avec la CPA. (**Annexe 02**).
- Période d'essai défavorable et relance de la procédure pour le recrutement d'un responsable du pôle social et d'animation.
- Aménagement par la CPA des espaces Tri sélectif et Collecte des encombrants.



CONCLUSION

La prise en gestion de l'aire d'accueil des gens du Voyage Le Réaltor a permis à ALOTRA de réaliser sa première expérience et de la renforcer depuis 2005 en veillant à :

- Assurer la gestion quotidienne de l'aire d'accueil
- Etablir un programme d'actions prioritaires pour donner un sens, une vie à cet espace
- Ouvrir l'aire d'accueil sur la ville par une participation des habitants à la vie de la commune afin qu'ils soient considérés comme des citoyens à part entière.

L'animation globale déployée sur le site repose sur la notion d'action sociale tout en étant étroitement articulée avec l'activité de gestion de cette aire d'accueil et **le projet social a été accepté pour quatre ans soit pour la période de 2011-2014**. Ceci est une reconnaissance de la part de la caisse d'allocations familiales qui vient étayer le travail réalisé au Réaltor.

La gestion/animation d'une aire d'accueil passe aussi par le respect attentif du rôle des élus, référents tant dans la politique à conduire que dans les décisions de fond à prendre. Il est donc important qu'ALOTRA ne se substitue pas à ce rôle des élus, et sache autant que de besoin les informer, les solliciter et les conseiller. Cette attention doit se conjuguer avec une implication forte du gestionnaire dans ses missions.

La gestion d'une aire d'accueil nécessite pour le délégataire, une réelle capacité à s'adapter au contexte et au public accueilli. Toutefois, sans déficit économique et sans un contexte environnemental complexe, la gestion globale de cet équipement et la poursuite de nos missions auraient été plus aisées en 2012.

Une étroite collaboration continuera à être mise en oeuvre avec les services concernés de la Communauté du Pays d'Aix dans le cadre de la Délégation de Service Public qui nous a été attribuée pour la période de 2011-2017.

Néanmoins, au regard de l'expérience positive de gestion/animation de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Aix en Provence, en 2012, ALOTRA confirme sa volonté initiale d'étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion/animation des aires d'accueil.



ANNEXES

- | | |
|--|-------------|
| 1) Le spectacle GADJI | p.55 |
| 2) Plaque « Trier ses déchets » | p 56 |
| 3) Plaque « Les animaux sur les aires d'accueil » | p 57 |

LE SPECTACLE GADJI !



D'après *Grâce et dénuement* d'Alice Ferryer
et des extraits de César et Drana d'Isabelle Doré

Le compartiment de la Vieille Angéline est un terrain boueux comme il en existe tant lorsqu'il s'agit de stationnement des gens du voyage.

Entourée des siens, Angéline s'est sédentarisée. Avec ses fils, ses belles-filles et ses petits enfants, elle réside à la marge de la ville, mais évite bien le monde des sédentaires. Ils vivent de presque rien, sans travail, sans eau courante, sans essence, à l'écart d'une société qui menace, en dépit des lois, de les expulser. Un jour, ils vont débarquer Esther, une égaille. Elle est bibliothécaire et veut « lire des livres à ces enfants qui n'en ont pas ». Une folle quoi, et pourtant...

Loin d'engalver une réalité tour à tour violente, crüe, cruelle, vivante, attendrissante ou révoltante, ce spectacle sans concession que ce soit pour les gens du voyage ou les autres est joué, chanté et dansé. Il présente la rencontre de deux mondes, voisins et pourtant si distincts. Gadji est d'une humanité profonde, de celles qui nous démontrent que la vie n'est ni blanche ni noire...et pas rose non plus, et que la chaleur, la poésie et la sensibilité se dénichent partout quand on sait tendre la main.

LA COMPAGNIE

Le Théâtre d'ici ou d'ailleurs est une compagnie nantaise créée en 2008 par Claudine Merceron, Martine Eliz et Rodolphe Rebère-Henry, dans la démarche de lier l'artistique au « terrain contemporain ».

Claudine Merceron, comédienne chevronnée et directrice artistique de la compagnie, a su réunir autour d'elle une équipe de comédiens, de musiciens d'ensemble, et de collaborateurs techniques et administratifs, issus des *affiliés artistiques, militants et culturels* : ce qui confère à la compagnie une dimension tant humaine que politique qui inscrit son répertoire dans la lignée d'un théâtre d'ici et d'ailleurs.

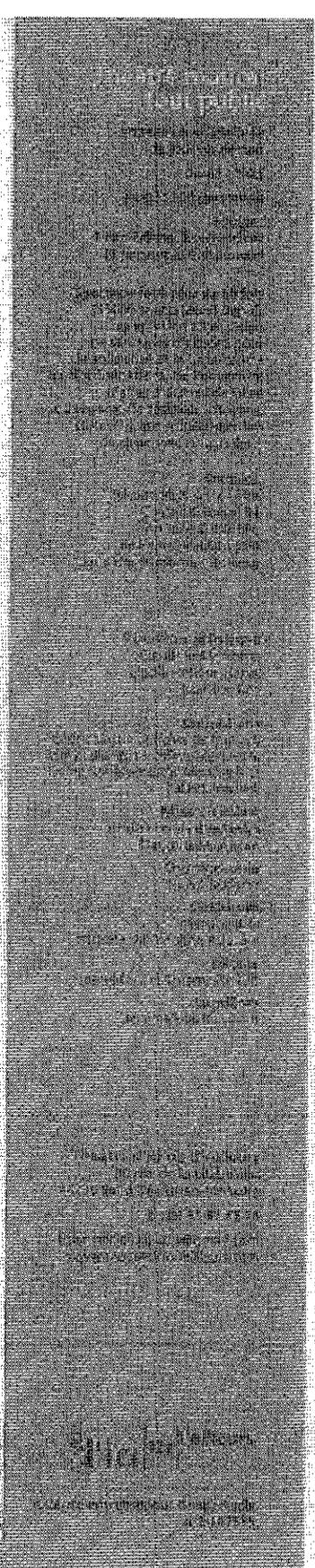
Ses influences sont diverses : proche du théâtre satirique de Dario Fo et du Living Theatre, sensible au traitement dramaturgique et scénographique du Théâtre du Soleil, ou encore du théâtre de Joël Pommerat, la compagnie cherche à créer un théâtre *expérimental et accessible, comique et sincère, mêlant peinture sociale et fresque poétique*, passant d'un regard individuel à une dimension universelle.

Fort de la technique Actor Studio, les comédiens travaillent sur la *vérité des émotions* sans pour autant s'inscrire dans une représentation naturaliste. Le chant, le danse et la musique sont autant d'éléments essentiels à la mise à distance du spectateur, tout en lui permettant un voyage émotionnel.

La méthode en scène fait de l'espace scénique un espace de grande liberté, mêlant pluralité des lieux mais également des temporalités voire des registres. Le tout donne un théâtre dynamique, complice, sensible et généreux. Un formidable amplificateur du réel.

Le Théâtre d'ici ou d'ailleurs est une compagnie reconnue par les acteurs institutionnels, professionnels, associatifs et militants pour :

- ses projets artistiques (créations)
- ainsi que pour :
- les actions de médiation (débats citoyens, lecture)
- les actions pédagogiques (sensibilisations artistiques, ateliers théâtre et musique)
- qu'elle développe autour de ses spectacles, à destination du Grand Public et des scolaires en amont et en aval des représentations.



“ Pour le bonheur de vos fidèles amis et le respect de tous, prenez soin d'eux ! ”



Renseignements
www.alotra.fr
www.agglo-paysd'aix.fr



COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX

Les animaux sur les aires d'accueil



I. Les animaux sur les aires d'accueil

Conformément à l'Art 15 du Règlement intérieur qui vous a été remis à votre entrée, vous trouverez quelques règles complémentaires à respecter :

I. Vous devez présenter au gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage :

1. Carte d'identification de l'animal avec 2 possibilités :



2. Un délai de 3 jours vous est accordé pour vous mettre en conformité avec l'arrêté ministériel du 25 Octobre 1982 relatif à la détention des animaux, ainsi que l'article L 212-10 du Code Rural qui rend obligatoire l'identification de tout animal de plus de 4 mois.

Tout chien de 1^{ère} catégorie est interdit sur le site!



3. Le carnet de santé doit être à jour des vaccins :

- carré hépatique
- leptospirose
- parvovirose

➤ Premier vaccin à 3 mois en 2 injections par intervalle de 2 mois puis un rappel annuel.



Attention : pour les animaux âgés, il est possible de ne pas le vacciner, mais il faut alors le déclarer à votre vétérinaire. Cela peut entraîner des frais supplémentaires pour les analyses et les vaccins.

4. Dans l'emplacement qu'il vous sera attribué, les animaux devront avoir obligatoirement :

- Une niche réglementaire
- niche en bois adaptée à la morphologie de l'animal
- attache réglementaire sur un anneau de fixation (2m50 de long)
- à proximité de la niche doit se trouver une gamelle d'eau claire et régulièrement changée.

Ne pas se servir d'une caisse de transport comme d'une niche (manque de place et d'isolation).



II. Sewage des chiots

1. Les chiots doivent rester auprès de leur mère pendant une période irrévocable de 3 mois.

Si on risque de comportements pouvant être rencontrés à l'âge adulte :



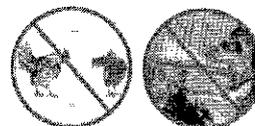
- caractère agressif
- problème neurologique
- problème de santé grave

2. Contrôle à l'anatomie pour le bien-être et la santé de l'animal et pour le bien-être des propriétaires.

pour éviter :

- un chien fugueur
- une meute de mâle autour d'une chienne en chaleur

3. Tous les combats d'animaux sont strictement interdits (exemple : chien, coq etc...)



4. Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de tuer sur l'aire d'accueil et ses abords, tout animal destiné à la consommation alimentaire (article R214-63 du code rural).



III. Intervention des services de protection

Conformément à l'Art 10 du règlement intérieur concernant le respect des règles de vie collective, la Police municipale et les services de la protection animale sont autorisés à intervenir sur les lieux.

